

Bulletin Municipal

MALIGNY

N°57 - JUIN 2007

Le livre de l'actualité de la mairie

Table des matières

1. Budget 2007
2. travaux Maligny 2007
3. les bulletins des conseils municipaux
4. Etat civil
5. Meteo 2006
6. Vie associative de Maligny
7. Sapeur Pompier de Maligny
8. Informations générales
9. Préparer son voyage
10. Unité Territoriale de Solidarité de l'Auxerrois
11. Les gestes qui sauvent
12. Transport
13. Revue de presse

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin municipal devrait être le dernier de notre mandat qui devrait s'achever en mars 2007. Peut être sera-t-il réellement le dernier, tout dépendra si les élections municipales restent fixées à mars 2008 ou avancées au dernier trimestre 2007. Nous serons fixés dans les semaines qui viennent.

Durant ces six années, nous avons essayé de veiller au mieux au développement harmonieux de notre communauté et à la création des services manquants pour les habitants.

Nous avons mené plusieurs grosses opérations dont la plus visible est le réaménagement du cœur de notre village. Outre la création de cinq logements, elle aura permis la mise place d'une cantine et de l'accueil du matin et du soir à la grande satisfaction des parents. Nous avons terminé le premier lotissement des Hâtes avec l'OPAC, viabilisé quatre parcelles pour satisfaire des demandes de construction et mis en route le nouveau lotissement avec Brennus Habitat qui sera terminé avant la fin de l'année. Nous avons également réalisé la dernière tranche de viabilisation rue des Coteaux Fleuris et favorisé la construction de trois nouveaux pavillons. Le réaménagement du logement de l'école primaire devrait également être réalisé dans les prochains mois. Toutes ces réalisations contribuent à l'installation de jeunes couples dans notre village , à l'augmentation et au rajeunissement de notre population.

Avec les autres communes du canton, nous avons œuvré à la mise en place d'équipements communs comme la Maison de l'Enfant et la crèche à Pontigny, la nouvelle station de traitement de l'eau potable à Ligny le Châtel ou la déchèterie à Maligny.

La zone d'activités, avec la construction de la déchèterie, l'installation des entreprises Cheveau et Condipoudre, est désormais entièrement occupée. Nous avons également construit une nouvelle station d'épuration, achevé le réseau d'assainissement et ainsi répondu au problème du traitement des effluents viticoles avec la création d'un syndicat d'assainissement pour nos quatre communes. Avec l'arrivée récente du gaz naturel notre village bénéficie désormais de l'ensemble des réseaux de distribution. Désormais, nous pouvons envisager un programme de voirie efficace. Après la réfection d'une partie de la Grande Rue, l'année, 2007 marque le démarrage d'une réfection complète de notre voirie, sans doute un peu oubliée durant ces six années.

Comme vous pouvez le constater nous n'avons pas chômé. Malgré toute ces réalisations, souvent coûteuses, notre commune est peu endettée, les finances sont saines et le niveau des impôts reste très acceptable par rapport aux communes de la même importance.

Mais il reste encore du chemin à parcourir, tout n'est pas fait, de nombreux dossiers sont ouverts et devront apporter des réponses sur l'évolution de notre village dans les trente ans à venir. Ce sera le travail d'une nouvelle équipe ou d'une équipe renouvelée, suivant le souhait des élus en place et vos propres choix, à la très prochaine échéance. Que tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces opérations soient remerciés. Durant ces six années nous n'avons eu qu'un seul objectif : l'évolution de notre village et le bien être de ses habitants. A vous de juger si nous avons tenu nos engagements !

Gérard ARNOUITS

BUDGET 2007

Dans le « Maligny Infos » du mois d'avril, nous vous avons donné les grandes lignes du budget 2007. Vous trouverez ci-dessous le détail de nos dépenses et recettes par grands chapitres, avec l'évolution de chacune depuis 2004. Il faut surtout noter que ce budget 2007 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 808 956€. Il est le plus élevé de notre mandat en raison de recettes exceptionnelles liées à la vente de terrains dans la zone d'activités (43 557€) et du lotissement à Brennus Habitat (168 028€).

Comme vous pouvez le constater, la majorité de nos chapitres de dépenses (achats, autres services extérieurs, frais de personnel,...) sont relativement stables. Le chapitre 61, qui concerne l'entretien de la voirie et des bâtiments, connaît une progression importante passant de 75 500€ en 2005 à 162 397€ en 2006, pour atteindre 204 000€ en 2007. Il se décompose en 40 000 € pour les bâtiments, 80 000€ pour la voirie, 30 000€ de contrats divers de maintenance et 30 000€ pour le financement du Plan Local d'Urbanisme.

L'augmentation importante des taxes, au chapitre 63 (6 900€ au lieu de 4 100€ en 2006), correspond à la prise en compte du foncier bâti sur la propriété Lafarge.

Mais la différence notable se trouve au chapitre 023 où nous avons budgété un prélèvement de 300 000€ pour financer nos investissements. Ce prélèvement était de 0€ en 2006 et de 100 000€ en 2005.

DEPENSES	B.P.2004	B.P.2005	B.P.2006	B.P.2007
60 : Achats	30 500 €	28 700 €	41 700 €	42 100 €
61 : Services extérieurs	73 000 €	75 500 €	162 397 €	204 000 €
62 : Autres services ext.	15 700 €	13 500 €	13 500 €	15 400 €
63 : Taxes	4 000 €	4 000 €	4 100 €	6 900 €
64 : Frais de personnel	82 000 €	86 350 €	85 600 €	85 300 €
65 : Participations intercommunales	76 443 €	73 743 €	69 264 €	65 519 €
65 : Indemnités des élus	24 600 €	25 600 €	24 800 €	24 800 €
66 : Intérêts des emprunts	15 500 €	19 000 €	36 200 €	36 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	2 050 €	787 €
022 : Dépenses imprévues	35 928 €	18 315 €	30 000 €	28 000 €
023 : Prélèvement pour investissements	200 000 €	100 000 €	0 €	300 000 €
TOTAL	557 671 €	444 708 €	469 611 €	808 956 €

Pour la partie recettes, vous constaterez une progression moyenne de 6% sur les chapitres 73 à 77.

Au chapitre 002, vous retrouvez 135 666,53€ correspondant à l'excédent enregistré à la clôture de l'exercice 2006. En 2005 et 2006 nous avons utilisé l'ensemble de l'excédent pour financer l'opération cœur de village.

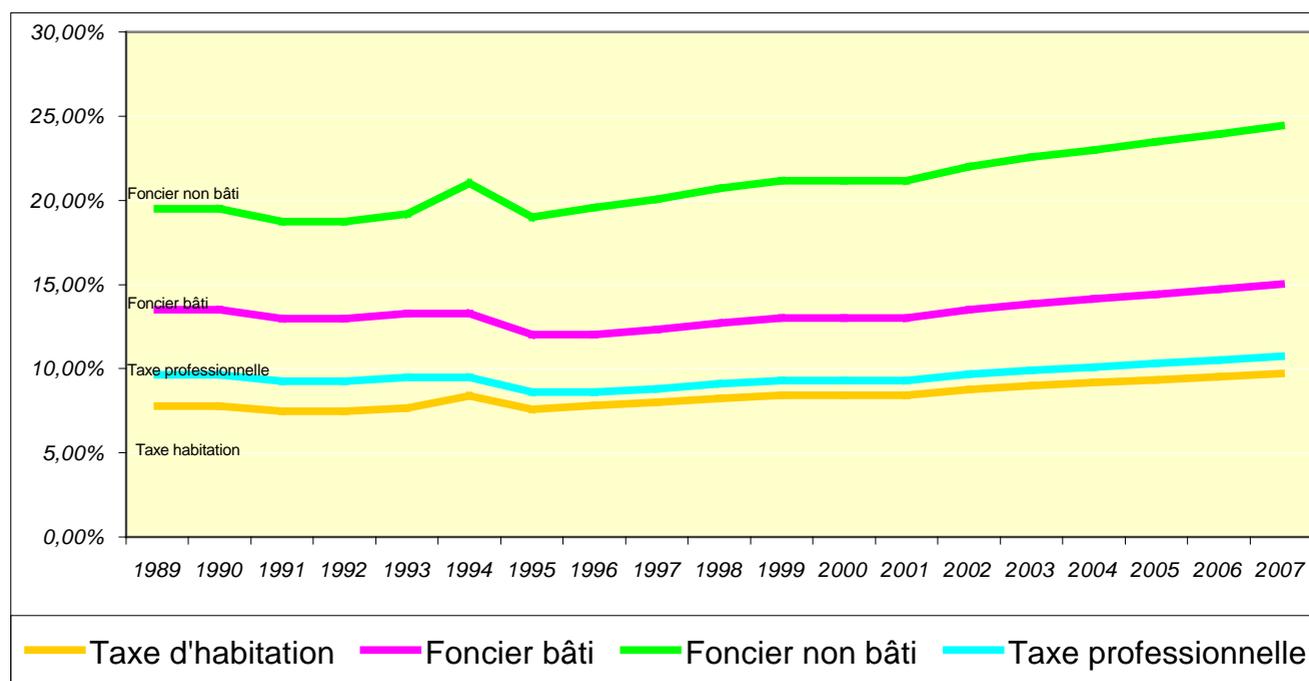
Par contre, le chapitre 70, qui enregistre les ventes des terrains citées précédemment, passe de 7 500€ à 183 200€

Pour bien faire ressortir la part des impôts locaux, le chapitre 73 a été scindé en deux parties : les contributions directes et les autres contributions. Ces dernières correspondent

essentiellement à la taxe sur les pylônes qui s'élève à 69 300€ sur les 75 316€ attendus. Pour ce qui concerne les contributions directes vous noterez une baisse en 2006, liée à la réforme sur le foncier non bâti. Pour 2007, nous attendons un produit de 239 786€ mais nous avons reçu récemment un avis des services fiscaux, nous informant que nous devons rembourser environ 1 000€ en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Entre 2004 et 2007, vos impôts ont augmenté de 7,36 % soit 1,84% par an.

RECETTES	B.P. 2004	B.P. 2005	B.P. 2006	B.P. 2007
02 : Produits antérieurs	63 195,51 €	0 €	0 €	135 666 ,53 €
70 : Produits des services	1 050,49 €	3 050 €	7 500 €	183 200 €
73 : Contributions directes	222 415 €	225 469 €	220 213 €	239 786 €
73 : Autres contributions	60 344 €	81 049 €	75 279 €	75 316 €
74 : Participations de l'Etat	116 666 €	95 140 €	121 619 €	126 988 €
75 : Locations diverses	22 000 €	40 000 €	45 000 €	48 000 €
77 : Produits exceptionnels	72 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	557 671 €	444 708 €	469 611 €	808 956 €

Ce budget est le dernier qui sera appliqué par la municipalité en place et un rapide bilan s'impose. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des taux d'imposition depuis 1989 soit 18 ans. La baisse que vous constatez en 1995 correspond à la création de la Communauté de communes.



	En 1989	En 2007
Taxe habitation	7,77 %	9,72 %
Foncier bâti	13,50 %	15 %
Foncier non bâti	19,50 %	24,41 %
Taxe professionnelle	9,65 %	10,72%

Ces chiffres sont à comparer avec nos voisins les plus proches. Il s'agit des taux 2006, les chiffres 2007 n'étant pas encore publiés :

Communes	T.H.	F.B	F.N.B.	T.P.
La Chapelle	12,59	19,55	29,28	10,61
Lignorelles	9,16	14,40	26,43	9,45
Ligny	11,91	22,52	39,50	7,73
Maligny	9,53	14,71	23,93	10,51
Montigny	9,52	13,74	66,85	8,56
Mere	10,69	14,70	43,68	6,03
Pontigny	9,04	15,66	46,46	6,64
Rouvray	7,26	10,63	38,03	5,08
Varennes	11,68	13,91	32,24	15,65
Venouse	8,65	13,72	37,40	11,87
Villeneuve	9,66	17,15	58,49	13,43
Villy	7,21	10,45	22,27	7,52

La section investissement s'équilibre à hauteur de 963 370 € La majorité des dépenses sont consacrées à la rénovation du foyer et du caveau avec 687 500 € Un effort important est également prévu pour la rénovation de notre voirie avec 125 000 €

		DEPENSES
		BP 2007
001	Résultat reporté	0,00 €
1641	Remboursement prêts	47 100,00 €
165	Remboursement Caution	770,00 €
2158	Environnement	3 000,00 €
2313	Ecole primaire	85 000,00 €
2313	Ecole maternelle	15 000,00 €
2151	Voirie (Coteaux fleuris+station+hâtes)	125 000,00 €
2313/505	Op, cœur village (1ère tranche)	0,00 €
*2313/505	Op, cœur village (2ème tranche)	687 500,00 €
Total dépenses 2007		963 370,00 €

Pour la partie recettes, vous trouverez un excédent d'investissement 2006 de 125 018,88 € et un prélèvement sur le budget de fonctionnement 2007 de 300 000 € D'autre part, nous attendons 92 037€ de remboursement TVA liés à la première tranche de cœur de village et 248 508 € de subvention pour la première tranche.

Pour les travaux dans le logement de l'école primaire et la rénovation de l'école maternelle, évalués à 100 000 €, nous attendons 37 400 € Le reste pourrait être financé par un emprunt de 60 000 € Toutefois une bonne gestion de notre trésorerie devrait éviter ce recours à l'emprunt.

	RECETTES 2007					
	Résultat reporté	FC TVA	Auto-	Subventions	Emprunts	Caution
	<i>001</i>	<i>10222</i>	<i>023</i>	<i>131</i>	<i>1641</i>	<i>165</i>
Résultat reporté	125 018,88	0,00 €	300 000,00	0,00 €	0,00 €	770,00€
Remboursement prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement Caution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecole primaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
Ecole maternelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie (Coteaux fleuris+station+hâtes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Op, cœur village (1ère tranche)	0,00 €	92 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op, cœur village (2ème tranche)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	248 508,00 €	99 636,12 €	0,00 €
	125 018,88	92 037,00 €	300 000,00	285 908,00 €	159 636 €	770,00 €
		Total recettes		963 370,00 €		

RENOVATION DU FOYER

Rester calme, prendre son mal en patience et comprendre que le temps administratif n'a rien à voir avec le temps de la vie courante. Ce sont les trois éléments indissociables dans la vie d'un élu.

La rénovation du foyer est l'illustration parfaite de ces trois données. Pour mémoire, les travaux auraient dû débuter dans le courant du dernier trimestre 2006 et toutes les dispositions avaient été prises pour que les locaux soient entièrement libres pour cette date.

« Rester calme ». Il a fallu plus de trois mois pour que le conseil municipal se mette d'accord avec l'architecte sur l'avant projet définitif. A chaque réunion, un nouveau problème était soulevé et une quinzaine de jours étaient nécessaires pour obtenir une réponse adaptée à nos souhaits.



Les sanitaires, la cuisine et le mur mitoyen vont être démolis pour laisser place à une véranda.

« Prendre son mal en patience », car, une fois d'accord sur le projet, il faut passer à la phase permis de construire. Si, pour une fois, l'architecte n'a pas émis d'observations particulières, les remarques sont venues de la DDASS. Depuis des années nous fonctionnions avec 2 sanitaires pour l'ensemble du bâtiment. C'était vraiment peu, il faut le reconnaître ! Nous avions donc prévu 3 sanitaires femmes, 3 sanitaires et 2 urinoirs hommes, 3 sanitaires enfants et 1 WC handicapé. Ce n'était pas suffisant car il nous était demandé un deuxième WC handicapé. Le motif est sublime : comme sur les plans nous avons précisé sanitaires « homme » et « femme », il nous fallait un WC

handicapé pour les hommes et un pour les femmes. Il a suffi de faire disparaître cette mention sur les plans pour qu'il ne nous soit plus exigé qu'un seul WC handicapé. Comme vous avez pu le constater sur les plans publiés en avril, la totalité de l'ancienne maison Foulet est transformée en sanitaires. Ensuite un local spécifique a été exigé pour le personnel utilisant les cuisines. Enfin, un balisage au sol était souhaité pour les personnes mal voyantes. Toutes ces contraintes ont entraîné quelques semaines supplémentaires pour obtenir le précieux permis de construire.



Grange et mur à démolir pour réaliser l'accès au caveau et au foyer.

Nous sommes déjà en février, et nous pensons naïvement qu'il ne reste plus qu'à lancer l'appel d'offres. Nous entrons dans le « temps administratif ». Délais de publication, délais d'analyse des offres, tout cela demande environ 2 mois. Par malchance des lots sont infructueux (c'est-à-dire sans candidat) et notamment le lot maçonnerie. Il faut relancer la procédure et de nouveau plusieurs semaines de délais à respecter. Nous voilà au 16 juin pour ouvrir les dernières offres. Les congés arrivant, nous pourrions probablement attaquer les travaux en septembre.

Pendant ce temps là, les prix de la construction ne cessent de grimper et nous mettons en difficulté le fonctionnement de nos associations.

Mais il faut rester optimiste ! Nous n'avons qu'un an de retard !

LOTISSEMENT

Les travaux de viabilité étant terminés, la construction des premiers pavillons locatifs a débuté fin mai. Le gros œuvre est réalisé par la société Fontaines.

Les premiers terrains à construire sont mis à la vente et le nom des futurs constructeurs sont déjà affichés sur certains lots.



Après la période de dévastation liée au passage des divers réseaux, le lotissement a pris forme et chacun peut en appréhender l'organisation générale. La voirie ne sera réalisée qu'après l'achèvement des constructions afin d'éviter les dégradations par les engins.

Pas encore construit mais déjà bien éclairé penseront certains. Effectivement, l'éclairage public de ce secteur fonctionne avec celui du chemin des Hâtes et nous avons quelques lampadaires qui fonctionnent pour bien peu d'habitants. Nous pourrions enlever les ampoules, mais l'éclairage public permet aussi d'un peu sécuriser le chantier.

Un tas de terre important a été stocké dans le bas de la parcelle. Dès que les pavillons seront achevés et remblayés, elle sera disponible pour ceux qui le souhaitent.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous renseigner à la mairie ou à Brennus Habitat, 26 boulevard Maréchal FOCH à Sens (Tel : 03.86.95.34.00).

ZONE D'ACTIVITES

Le terrassement pour l'installation de la société IDS Condipoudre est commencé et chacun peut constater l'espace que va occuper cette entreprise.

Aujourd'hui notre zone est complète et le conseil municipal doit se prononcer sur la suite à donner à ce secteur. Faut-il en rester là ou prévoir une nouvelle extension de la zone d'activité ?

Il faut savoir que lorsqu'une entreprise veut s'installer, elle n'attend pas que les travaux de viabilité soient réalisés. Il lui faut un terrain disponible immédiatement car chaque mois perdu représente de l'argent. Si nos terrains n'avaient pas été disponibles à la vente, nous n'aurions pas vu l'installation de l'entreprise Cheveau, ni de Condipoudre.



Des contacts ont été pris avec le Comité Communal d'Action Sociale qui serait favorable à la vente des terrains restants (environ six hectares) au profit de la commune. Ces terrains sont d'ailleurs déjà classés en zone UE.

Il reste à étudier comment peut s'envisager l'aménagement de cette partie et surtout quel serait le coût de sa viabilité. Cet élément est indispensable pour définir un prix de vente du mètre carré et voir si nous sommes compétitifs. Le conseil municipal devra alors trancher et s'engager ou pas sur l'extension des activités dans notre commune en sachant qu'il faut parfois plus de 10 ans pour retrouver le remboursement de l'investissement réalisé.

VOIRIE 2007

Le budget 2007 consacrera plus de 205 000 € à la rénovation de la voirie.

125 000 € seront destinés à la réfection de la rue des Coteaux Fleuris depuis la route de Chablis jusqu'à la route de Tonnerre et à la réalisation d'une voie goudronnée donnant accès à la station d'épuration.



80 000 € seront destinés à la réfection des rues suivantes :

- chemin de Beaune : 7 606,56 €TTC
- rue Chanteprime : 6 549,53 €TTC
- rue du Petit Cotat : 3 085,68 €TTC
- rue du Grand Cotat : 3 540,16 €TTC
- rue de Chatillon : 7 445,10 €TTC
- rue du Chardonnay : 5 187,65 €TTC
- rue des Coteaux Fleuris : 5 277,35 €TTC

Pour la rue de Chatillon, il était prévu une réfection complète de la rue. A l'occasion des travaux de compactage préparatoires, une fuite d'eau s'est déclarée. Cela nous a permis de déceler une conduite d'eau complètement défectueuse entre la rue de Chanteprime et la rue des Ecoles. Elle devrait être remplacée et, dans l'attente du tassement de la tranchée, elle ne serait goudronnée qu'en octobre.

Ces renouvellements d'enduit devraient être complétés par des réfections de trottoirs, rue des Coteaux Fleuris, rue des Ecoles et surtout la partie située le long du cimetière. Pour l'instant, la décision n'est pas prise pour la nature de cette réfection : enduit désactivé comme dans la Grande Rue ou enduit bi couche. Le seul point tranché est de conserver les anciennes bordures en pierre dans la majorité du centre du village.

ECOLE MATERNELLE

Voici quelques années, la salle de repos de l'école maternelle a été refaite. Profitant des vacances, nous devons entreprendre la réfection de la salle de classe avec changement des fenêtres, isolation des cloisons extérieures, abaissement du plafond, réfection du sol et mise aux normes de l'installation électrique.

La durée des vacances scolaires n'a pas permis la réfection des deux salles en même temps. Ensuite les travaux ont été reportés d'une année sur l'autre mais pour 2007, l'école maternelle aura retrouvé un aspect plus agréable.



Par contre, un point inquiète les élus du SIVOS avec l'accueil des enfants de deux ans. L'accroissement des effectifs, la fermeture de la classe de Villy et la transformation de la classe maternelle de Lignorelles en classe primaire rend la prochaine rentrée scolaire difficile. Environ 30 élèves sont prévus à l'école maternelle de Maligny.

Si cet état de fait devait perdurer, il faudra réfléchir au regroupement de toutes les classes sur Maligny et la construction de nouvelles classes sur les terrains jouxtant l'école primaire. Tout dépendra de l'évolution de la population scolaire dans les prochaines années. En 2006, 18 naissances ont été enregistrées sur la commune.

LOGEMENT de l'ECOLE PRIMAIRE

Depuis sa création, aucune amélioration n'a été apportée au logement de fonction de l'école primaire. La salle de bain ne dépasse pas 2 mètres carrés. L'accès au logement n'est pas indépendant de l'école et rend toute utilisation du logement impossible autrement que par un enseignant.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal a décidé la réfection complète du logement. L'accès sera indépendant de l'école, la salle de bain sera mise aux normes pour accueillir une famille de plusieurs personnes et les pièces seront remaniées afin d'agrandir la salle à manger et créer une chambre supplémentaire dans la grenier. L'objectif est de rendre ce logement disponible à la location dans de bonnes conditions, de pouvoir utiliser le préau actuel comme salle d'évolution et de créer un sanitaire pour les enseignants. Le coût des travaux est estimé à 85 000 €

Une subvention de 21 000 € devrait être obtenue. Le reste sera financé par un emprunt dont l'annuité devrait être couverte par le montant du loyer.

Vous trouverez ci après le plan des transformations projetées.

PLANTATIONS

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin de juin 2006, nous avons planté quelques arbres et des arbustes à l'entrée de Maligny, côté Ligny le Château.

Après plusieurs vols successifs, nous avons réussi à résister au découragement.



Aujourd'hui, la végétation semble bien partie et nous devrions en mesurer l'efficacité l'an prochain. L'objectif est de réduire le champ de visibilité à l'entrée du village pour réduire la vitesse. Si l'effet attendu est positif, nous pourrions envisager la même opération de l'autre côté de la route.

Par la même occasion, nous avons remplacé les deux tilleuls malades du monument aux morts par des prunus. Nous attendons qu'ils prennent de la vigueur pour produire un effet agréable à ce lieu de commémoration.



EMPLOYES COMMUNAUX

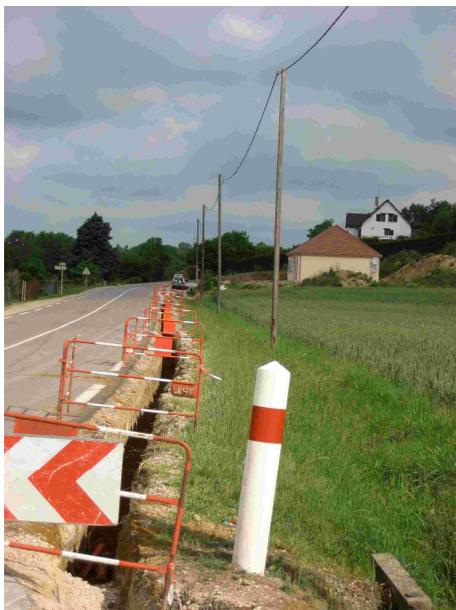
S'il est agréable d'embellir le village en plantant des fleurs, des arbres, en veillant à avoir des entrées de village accueillantes, il ne faut pas oublier que cette exigence nécessite un travail important. L'arrosage des fleurs, le désherbage des trottoirs, la tonte des espaces verts et des banquettes nécessitent un surcroît de travail.

L'ensemble de ces travaux se situent essentiellement entre mai et juin, période où nous n'avons qu'un seul employé communal. Malgré beaucoup de bonne volonté, il ne peut pas être partout en même temps. Aussi, le conseil municipal a décidé d'embaucher un deuxième salarié de juin à septembre pour remédier à cette situation.

Nous espérons que cette décision améliorera la situation et permettra d'avoir un village toujours aussi propre et accueillant. Nous en jugerons dans quelques semaines.

ENFOUISSEMENT DE RESEAU

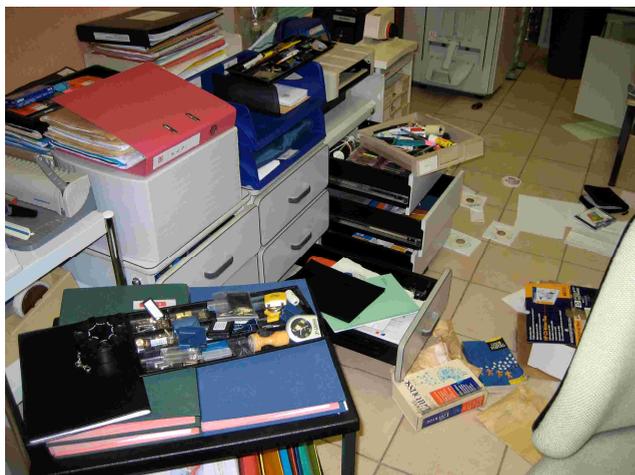
Courant du mois d'avril, l'entreprise TPIL est intervenue pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, à la sortie du village, côté Chablis.



Le travail a été rapide et, la tranchée se trouvant essentiellement sous accotement, aucun dégât n'est à constater sur la chaussée. Nous attendons maintenant la disparition des poteaux le plus rapidement possible.

CAMBRIOLAGE

Dans la nuit du 24 au 25 mai, notre mairie a reçu la visite d'un ou plusieurs cambrioleurs. Ils sont rentrés par la porte principale après avoir sectionné le canon à l'aide d'une pince, le même mode opératoire que chez nos voisins le Chablis, quelques instants plus tard.



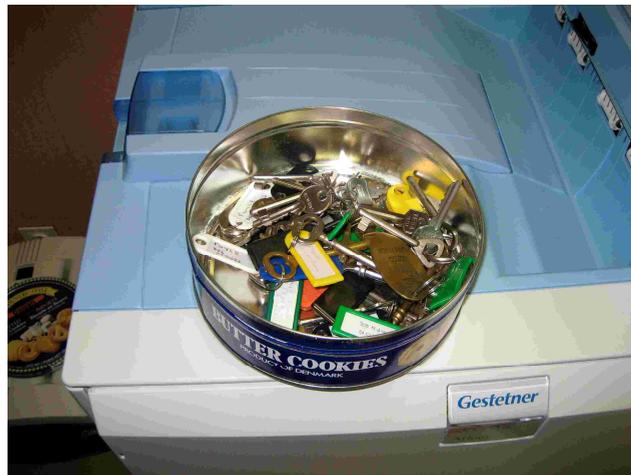
Les visites de mairie sont d'actualité depuis quelques mois. Le matériel informatique est la cible principale des cambrioleurs mais tout peut les intéresser. Pour cela ils fouillent partout et sans ménagement comme vous pouvez le constater sur la photo du secrétariat et du bureau du maire.



Nous avons à déplorer le vol d'un vidéo projecteur d'une valeur d'environ 2 000 €, un téléphone portable, une cafetière avec les doses de café (il faut un minimum pour rester éveillé toute la nuit).

Il est toujours traumatisant de subir un cambriolage, mais le plus démoralisant est de trouver les dossiers éparpillés sur le sol ou sur les bureaux et évidemment tous mélangés. Des heures sont nécessaires pour assurer un reclassement correct.

Apparemment, ils ont été dérangés car nous avons retrouvé une boîte dans laquelle ils avaient préparé plusieurs clés donnant accès à d'autres locaux.



SEANCE DES VŒUX 2007

Le caveau était bondé pour la cérémonie des vœux 2007. En effet, cette année, nous avons innové en profitant de cette cérémonie pour remettre les prix des Maisons Fleuries et des Illuminations de Noël.



Le premier prix des Maisons Fleuries a été remporté par notre regretté ami Denis ROBLLOT, pour qui nous avons une pensée particulière suite au vide qu'il a laissé. Il était suivi de Gérard LEFEVRE et Nadine DENOMBRET (Le classement complet a été publié dans le Maligny Infos du mois d'octobre).



Pour les illuminations de Noël, des efforts importants ont été consentis par nos concitoyens bien que deux concurrents, Eric MARIE et Michel SAUVAGEOT fassent la course en tête.

Ils ont été les premiers à illuminer leur maison voici plusieurs années. Chacun dans un style différent, ils ont apporté un air de fête à l'entrée du village. De leur travail est née l'idée d'organiser un concours annuel.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer l'an prochain mais vous avez d'ores et déjà rendez-vous pour le concours des maisons fleuries dans les prochains jours.



Vous trouverez ci-dessous le palmarès 2006 :
Propriétés : 1^{er} ex) MARIE E. et SAUVAGEOT M.
2) DENOMBRET Y. 3) DI BLAS J. 4) BONDEAU B.
Façades : 1^{er}o RAIMOND F. 2) BOITELET M.

11 NOVEMBRE 2006

Nous faisons partie des communes où nous constatons encore un nombre important de participants aux commémorations patriotiques. Le devoir de mémoire, si important à notre époque, est bien respecté.

Cette année encore, quatre anciens combattants ont été décorés, sous une pluie battante.



Hélas l'association des anciens combattants de Maligny et des environs s'est éteinte faute de candidat à la présidence et a été rattachée à la section de Tonnerre. L'ancien président, Louis DI BLAS, accepte encore de tenir le rôle de porte-drapeau lors des manifestations.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

A chaque bulletin municipal, nous vous tenons informés de l'évolution de ce dossier capital pour l'évolution de notre commune. Notre objectif est d'actualiser notre Plan d'Occupation des Sols, devenu obsolète, mais aussi de favoriser la libération de terrains constructibles face à la demande croissante, et de prévoir un contournement éventuel de notre village si l'autoroute A 26 voit le jour.

Dossier difficile qui nécessite une analyse approfondie pour éviter de porter atteinte aux intérêts privés. Mais aussi un dossier passionnant car nous devons nous projeter dans les 50 ans à venir et dans la vision de Maligny des années 2050. Dossier compliqué enfin, car le passage d'une déviation nécessite de préserver tous les chemins de dessertes de l'espace agricole, de concevoir peut-être d'autres formes d'accès au village, d'intégrer les diverses natures de risque pour les habitations (inondations, ravinements) ... etc.

Le cadastre étant numérisé, vous aurez bientôt en mairie le cadastre sur informatique avec la surface et le nom du propriétaire indiqués sur chaque parcelle. Les plans pourront être visualisés à l'échelle de votre choix et tous les réseaux seront mentionnés pour la partie habitée.

La société chargée de mener l'étude de ce Plan Local d'Urbanisme a été retenue suite à un appel d'offre. Il s'agit de la société C.D.H.U. basée à Auxerre. En collaboration avec les élus et la DDE, elle aura à charge une analyse de notre territoire, une évaluation des enjeux et des contraintes environnementales, une prise en compte des objectifs des élus et une adaptation des règlements d'urbanisme.

Avant de commencer cet important travail, tous les habitants seront conviés à une réunion pour les informer de la portée de cette réflexion et de la démarche qui sera suivie. Elle devrait se tenir courant octobre. Durant la phase d'étude, plusieurs

réunions publiques seront organisées pour que vous puissiez suivre l'évolution du dossier et que vous ayez toutes les réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

Le P.O.S. date de 1981 et avait été révisé en 1991. Sa mise en place et sa révision n'avaient suscité aucune hostilité de la part de la population. Nous espérons réussir le passage du P.O.S. en P.L.U. avec le même assentiment général.

Pour la partie déviation, le Conseil Général étudie les diverses possibilités de contournement du village. Une première esquisse de tracé a été présentée au conseil municipal. Elle nécessite quelques réflexions complémentaires avant de pouvoir être diffusée à votre réflexion. La loi sur l'eau, qui ne permet plus de réaliser des ouvrages dans les zones inondables, ne nous facilite pas la tâche. La longueur éventuelle du tracé engendre un coût actuel d'opération assez considérable. Ces contraintes ne sont pas de bon augure et bon nombre d'entre nous ne roulerons probablement jamais sur cette future déviation. Néanmoins, il ne serait pas raisonnable de ne pas en prévoir le tracé afin d'éviter l'erreur précédente de laisser construire des lotissements le long de la rue des Coteaux Fleuris, qui était la déviation naturelle de notre village.

Des débats nous attendent. Faisons qu'ils soient fructueux, car de notre capacité de réflexion dépend le futur visage de notre village et de notre territoire. Sachons préserver notre merveilleux cadre naturel tout en permettant un développement harmonieux pour les générations futures.



SITE INTERNET MAIRIE DE MALIGNY

L'utilisation de l'outil informatique change progressivement nos habitudes et vous êtes de plus en plus nombreux à surfer sur Internet dès que vous recherchez une information. Nous avons pensé qu'il était indispensable de s'adapter à ce nouveau mode de communication et de créer un site Internet pour la mairie de Maligny, avec plusieurs objectifs.

En premier lieu, vous apporter toutes les informations sur la vie de la commune en temps réel. Vous trouverez toutes les indications sur les services à la population dans la rubrique « Services » avec, chaque fois que possible, des liens avec des organismes complémentaires. Par exemple, vous souhaitez connaître le mode de fonctionnement de la crèche, en cliquant sur la photo de la crèche vous aurez les numéros de téléphone, jours d'ouverture, nom de la directrice, les tarifs... Mais vous trouverez également un lien avec le site de la Caisse d'Allocation Familiale pour connaître vos droits ou avec le site du Conseil Général pour connaître les nourrices disponibles sur le canton. De même pour l'école avec un lien vers le site de l'inspection académique et celui du calendrier des vacances, ou encore pour la santé avec les adresses et numéros téléphoniques de tous les services médicaux du canton. Dans la page « mairie » vous trouverez le lien avec la Préfecture, le Conseil Général et le Conseil Régional mais aussi avec le site permettant d'obtenir en ligne les divers imprimés administratifs. Pour achever votre totale information, vous trouverez, dans la rubrique « infos mairie », le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal, le dernier bulletin municipal, ou les règlements du service de l'eau ou de l'assainissement, les prix de revient annuel de ces services... Mais aussi l'annuaire téléphonique, la météo ou les plans et itinéraires...

Le second objectif est d'assurer la promotion de notre village avec une rubrique dédiée à nos commerçants et artisans, aux viticulteurs avec des liens directs avec leur propre site chaque fois que possible. Nous n'avons pas oublié notre histoire avec une rubrique spécifique et un lien avec l'excellent site créé par Madame Revel. Enfin la rubrique loisirs montre le dynamisme des associations sportives et culturelles sur notre canton.

Le troisième objectif est le lien direct avec vous. Pour cela, dès la page d'accueil, vous trouverez un logo clignotant qui vous signalera une communication urgente (coupure d'eau, fermeture de la mairie, route barrée...). Mais aussi un « blog » qui vous apporte, au jour le jour, toutes les informations municipales et la possibilité de nous faire part de vos commentaires ou suggestions sur l'actualité de notre village, les décisions du conseil...

Notre site devrait être référencé courant juillet sous l'adresse : [mairie.maligny](http://perso.orange.fr/mairie.maligny) mais vous pouvez dès à présent le consulter sous l'adresse :

<http://perso.orange.fr/mairie.maligny>

Consultez le, faites-nous part de vos réactions, de vos propositions... Le blog est fait pour cela.

Les grandes rubriques du site seront mises à jour tous les ans, ou tous les deux mois en cas de changement notoire, par la société Imago Numéris. Les rubriques purement informatives sont mises à jour au fur et mesure par nos soins.

Il ne faut pas, toutefois, que ce nouvel outil vous enlève le plaisir de vous rendre à la mairie pour chercher une information. Les rapports humains doivent rester une priorité.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunions mai 06 à mai 07



REUNION 12 SEPTEMBRE 2006

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : O.SAVARY. C.DESPLAT. D.LOROT.
B.DI BLAS. M.FERRAND. MJ FOURNIER.
R.SEGAULT. G.MOINE. L.NOLET. M.BARBE.
C. FANTIN. A.PAIN.

Absents excusés : JP.DURUP (pouvoir
G.ARNOUITS). M.TUPINIER (pouvoir
MJ.FOURNIER).

Secrétaire de séance : L.NOLET.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

CHAUFFAGE DANS LES ECOLES

Avec l'arrivée du gaz, des devis ont été demandés à deux artisans pour la modification des brûleurs des écoles en vue d'utilisation de cette énergie.

Après comparaison des prestations de chacun, les élus décident, à l'unanimité, de confier le travail à M. FEVRE.

Il lui sera demandé d'étudier un comptage séparé entre les logements et les classes.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Il est présenté aux élus le projet de M.CAZELLES pour la 2^{ème} tranche, à savoir la réhabilitation du bâtiment de « l'ancienne mairie ».

Les élus acceptent le projet présenté, sous réserve que les accès pour le caveau, l'étage et le rez-de-chaussée ne communiquent pas.

TAXE D'HABITATION

Il est porté à la connaissance des élus la possibilité offerte aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Les élus, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, que la taxe d'habitation soit perçue sur les logements vacants comme la loi les y autorise.

S.I.E.R.N.V.S.

a) *Convention avec le syndicat* : il est demandé aux élus s'ils souhaitent renouveler la convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée, au titre de l'année 2006, avec le syndicat d'électrification. Les élus acceptent, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention.

b) *CD 91* : il est proposé le renforcement et la mise en souterrain des réseaux électrique et téléphonique ainsi qu'un point d'éclairage public au droit des propriétés Denombret et Oudin. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition moyennant une participation communale de 9 024.21 €TTC.

c) « *Entrée des Hâtes* » : les élus sont informés que l'alimentation basse tension, celle de France télécom et l'installation de l'éclairage public pour aménager les futurs terrains sont estimés à 20 127.77€ HT. Etant entendu que cette somme sera remboursée à la commune avec la vente des terrains.

ZONE D'ACTIVITES

Les élus sont informés que Claude LETANG souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°216, d'une superficie de 25a 84ca.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux fixent un prix identique aux autres propriétés vendues antérieurement.

LOGEMENT 58 Grande rue

Mme MECHIN ayant fait part de son souhait de conserver le logement qu'elle occupe bien que n'étant plus en activité, il est demandé aux élus de fixer le montant du loyer.

Les élus compte tenu des loyers appliqués pour les logements « Lafarge » et des contraintes liées à l'école, proposent un loyer mensuel de 350€ sans les charges. Etant entendu qu'un bail devra être établi en l'étude de Maître BANNWARTH, notaire à Maligny.

ETAT-CIVIL

Les demandes d'actes d'état-civil étant de plus en plus nombreuses, il est proposé aux élus de numériser les actes.

Deux devis ont été demandés :

- SEDI, logiciel au prix de 550€ HT, numérisation d'un acte à 1.10€HT
- CERIG, logiciel gratuit, le coût d'un acte 0.50€ HT.

Les élus acceptent la proposition de la CERIG, en sachant qu'il y a environ 2 000 actes à numériser.

CIMETIERE

Il est proposé aux élus de modifier le règlement du cimetière afin d'intégrer la création du site cinéraire et de fixer les tarifs du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir.

Les élus, après l'avoir lu, acceptent le règlement tel qu'il est proposé et définissent les prix d'accès au site cinéraire.

TELEPHONE

Il est demandé aux élus de faire l'acquisition d'un ou deux téléphones portables afin de joindre plus aisément le personnel communal. Le coût d'un abonnement étant de 20€HT par mois et le coût de deux de 35€HT.

Les élus décident de faire l'acquisition de 2 portables.

COURRIER

A compter du 2 novembre, le bureau de Poste sera fermé et les titulaires de machine à affranchir devront porter leur courrier au bureau de Poste de Chablis. En effet, que ce soit un point poste chez un commerçant ou une agence communale, le courrier affranchi à la machine ne peut être déposé que dans un bureau.

Deux possibilités s'offrent à nous, soit faire appel au service courrier qui se propose de venir chercher le courrier 5 jours par semaine, à heure fixe, pour un prix de 1 000€ HT par an ou le retour aux timbres.

Les élus estiment qu'à notre époque il n'est guère concevable de revenir aux timbres et optent pour la prestation proposée par le service courrier.

HORLOGE

L'entreprise SANNIER lors de son passage annuel pour l'entretien des cloches nous a signalé que la mise en balancement automatique de la petite cloche était hors d'usage et non réparable. Le coût d'un moteur neuf étant de 1 020€HT.

Les élus acceptent le devis présenté.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Il est proposé compte tenu de l'évolution du travail de modifier les heures d'ouverture au public afin de permettre de dégager 2 demi journées par semaine en augmentant le nombre d'heures d'ouverture au public, à savoir :

Lundi au vendredi de 10h à 12h

Lundi et vendredi de 16h à 17h 30min

Les élus acceptent les modifications horaires proposées.

LOCATION DES SALLES

Le réfrigérateur étant hors d'usage, les salles devant être vidées pour permettre le bon déroulement des travaux, il est proposé de ne plus louer aucune salle à qui que ce soit.

Les élus, à l'unanimité, décident de ne plus louer les salles à compter du lundi 2 octobre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme – il est remis à chacun le courrier adressé au Préfet pour que notre commune ne délivre plus les autorisations de sol.

Environnement – le compte-rendu de la commission environnement, du 31 juillet dernier, relatif au concours communal des maisons fleuries est remis aux élus.

Les résultats sont :

a) Domaines : 1.D.JOLLY – 2.Y.VOCORET – 3.Ets LAMBLIN.

b) Façades : 1.RODRIGUES (2 bis rue Chantepinot) – 2.MOITELET (3 bis rue des Plantes). 3.B.DUBOIS (Grande rue).

c) Maisons avec jardins : 1.D.ROBLOT (Chemin des Hâtes). 2.G.LEFEVRE (Chemin de Beaune). 3.N.DENOMBRET (rue du Docteur Hess).

d) Commerces : 1.C.GUYON. 2.J.BANNWARTH. Des bons d'achat pour une valeur totale de 300 à 500€ seront remis aux lauréats.

Il est demandé que le concours des illuminations de fin d'année soit lancé en octobre.

Il avait été signalé un mini dépotoir sauvage. Il a été demandé au responsable d'arrêter ces dépôts et de nettoyer le site.

Courriers - il est remis aux élus différents courriers reçus récemment.

Tracteur – Les élus sont informés que le tracteur a été livré hier et que l'adaptation pour l'épareuse a été faite ce jour.

Gaz – Il est proposé que la commune finance des tests de compactage des tranchées de CJL. Les élus donnent leur accord à cette proposition.

Fontaine – La fontaine ne fonctionne toujours pas de façon satisfaisante puisque c'est environ 3 m3 par jour qui sont consommés.

Girod signalétique – la visite périodique a occasionné la dépose de panneaux pour leur réhabilitation.

Tri sélectif – les élus sont informés du tonnage collecté pour les mois de juin et juillet sur notre commune.

Questions des élus

- Denis LOROT signale que la grille plate du réseau pluvial de la rue des Plantes a été remplacée par une grille concave. Quelqu'un a du faire un échange !

- Bruno DI BLAS signale que l'excédent de gravillons au bas de la rue du Grand Cotat rend dangereux l'arrêt des véhicules.

- Gérard ARNOUITS informe les élus qu'à l'occasion des travaux du gaz il a été constaté que plusieurs propriétés avaient le « pluvial » raccordé au tout à l'égout et demande que le contrôle de toutes les maisons soit fait après les vendanges.

- Il fait part aux élus du devis réalisé pour le raccordement de la propriété Perrault au tout à l'égout, soit 11 000€HT et demande s'ils seraient favorables au raccordement des vestiaires. Une subvention de 25% pourrait être allouée par le Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Séance levée à 0h 30min.

REUNION 2 NOVEMBRE 2006

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : O.SAVARY. D.LOROT. B.DI BLAS. M.FERRAND. MJ FOURNIER. R.SEGAULT. G.MOINE. L.NOLET. M.BARBE. JP.DURUP. M.TUPINIER.

Absents excusés : A.PAIN (pouvoir G.ARNOUITS). C.FANTIN (pouvoir M.BARBE). C.DESPLAT.

Secrétaire de séance : B. DI BLAS.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui est adopté à l'unanimité.

Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis pour les travaux de voirie, rue des coteaux fleuris ainsi que la voie d'accès à la station d'épuration. Après analyse des offres, le choix de la C.A.O. s'est porté sur l'entreprise S.C.R.E.G. qui peut réaliser les travaux dans les délais prévus.

Les élus entérinent les propositions de la C.A.O..

Gaz : des essais de compactage ont été demandés à la société Vila, le remblaiement des tranchées par C.J.L. ne semblant pas satisfaisant.

Compétence voirie : la C.C.V.S. a constitué un groupe de travail composé des maires et de quelques élus, pour mettre à l'étude les conditions dans lesquelles la voirie pourrait être gérée par cette collectivité, à savoir : prendre toutes les voies ? que les voies de liaison entre nos communes ? que les voies intra muros ?

Le coût de remise en état de toutes les voies, des 10 communes, est estimé à 3.8M€ Ces travaux ayant une rotation d'environ 10 ans, l'investissement serait de 380 000€/par an.

CIMETIERE

Tarifs - la commune ayant réalisé de gros investissements dans le cimetière, il est proposé que le produit des ventes revienne intégralement à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

BRUIT

Il est remis à chacun le courrier que la D.D.A.S.S. a adressé à MMme PARLY suite à une question orale relative à l'activité de la « scierie » de M.DURUP ainsi que la législation relative au « bruit »

Les élus demandent qu'un arrêté soit pris afin de réglementer les horaires où le bruit serait toléré, à savoir :

- pour les professionnels : arrêt de l'activité entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés et en cas d'intervention urgente.

- pour les particuliers : de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn, les jours ouvrables, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

FOURRIERE

La C.C.A. se propose de créer un syndicat mixte à vocation de modernisation et de gestion d'une fourrière animale intercommunautaire à laquelle la C.C.V.S. n'a pas souhaité adhérer.

Le coût de la participation de notre commune serait compris entre 0.77€ et 1.30€ par habitant.

Les élus décident, à l'unanimité, l'adhésion de notre commune.

ENVIRONNEMENT

Il est remis à chacun le compte rendu de la commission environnement du 24 octobre dernier.

Cinq nouvelles guirlandes ont été commandées pour mettre dans la Grande rue.

Un concours des illuminations de Noël a été annoncé dans le flash infos diffusé en octobre et un bulletin d'inscription sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

Il sera réalisé prochainement la plantation de l'espace à côté du terrain de boules, à l'entrée nord du village. Seront plantés des arbres et des arbustes, afin de réaliser une haie qui devrait donner l'impression d'un rétrécissement de chaussée.

Il a été constaté, probablement suite aux travaux et à la sécheresse, qu'un pin et que de grosses branches étaient morts dans l'espace « Lafarge ». Un devis a été demandé pour nettoyer cet espace. Le premier petit parking sera interdit au stationnement dans l'attente des travaux.

QUESTION DIVERSE

Bulletin municipal – il est proposé que ne soit édité qu'un bulletin municipal par an, après le vote du budget, et que des flash infos soient faits régulièrement. Cela permettra d'informer plus rapidement les administrés et de reprendre les sujets plus en détail dans le bulletin.

Les élus sont favorables à cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

S.I.E.R.N.V.S. – il est remis aux élus les propositions de participations du syndicat d'électrification aux différents travaux qui seront arrêtées lors de l'assemblée générale du syndicat, le 10 novembre prochain. Apparemment, le syndicat ne subventionne pratiquement plus rien.

Il est demandé à quoi sert la redevance qu'électricité de France reverse au syndicat, si les communes doivent payer tous les travaux.

Tri sélectif – le tonnage collecté des corps creux, du verre et des vieux papiers pour les mois d'août et septembre est remis à chaque élu.

Girod signalétique – les élus sont informés que le nettoyage des panneaux a été fait le 3 octobre dernier.

Société de pêche, A.D.M..R et Association départementale des conjoints survivants de l'Yonne – ces associations remercient la commune de la subvention qui leur a été allouée.

Déchèterie – les élus sont informés que la C.C.V.S. rencontre quelques difficultés pour le remboursement des thuyas qui ont brûlé dans l'été.

Opération cœur de village – les élus sont informés que l'architecte a confirmé qu'il était possible de créer un escalier côté cour.

Autorisations du sol – les élus sont informés que trois salariés de la DDE se sont déplacés pour étudier les possibilités de reprise de l'instruction des autorisations du sol.

Entrée des Hâtes - Gabriel MOINE rappelle que M.CHAMON devra faire un mur de soutènement pour retenir le terrain le long de sa propriété. Olivier SAVARY, a vu MMme CHAMON qui ont prévu de réaliser ces travaux.

Saint-Vincent – il est présenté le modèle des vitraux que le comité de Saint-Vincent financera pour l'église.

Séance levée à 23h 45mn.

Réunion du 27 novembre 2006

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général del'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : O.SAVARY. C.DESPLAT. A.PAIN. JP.DURUP. M.TUPINIER. B. DI BLAS. M.FERRAND. D.LOROT. MJ.FOURNIER. R.SEGAULT. C.FANTIN. M.BARBE. L.NOLET. G.MOINE.

Secrétaire de séance : JP.DURUP.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

La commission des bâtiments et le responsable de la commission d'urbanisme se sont réunis, en présence de M.CAZELLES, architecte, qui a présenté l'avant-projet sommaire définitif modifié en tenant compte des dernières observations faites, à savoir :

- la création d'une porte d'accès direct à l'office
- la suppression de la « simple porte » du foyer
- le rétrécissement de « l'entrée accueil » côté sud
- la création d'un escalier, non couvert, permettant l'accès aux salles de l'étage.

Par contre, la distribution des sanitaires, de la chaufferie, etc, sera revue pour intégrer des sanitaires enfants.

O.SAVARY propose de supprimer une porte accédant à l'escalier de secours, toutes les fenêtres de l'office côté nord, afin de rendre ce lieu fonctionnel.

L.NOLET suggère de supprimer « l'entrée-accueil » pour gagner de l'espace.

G.ARNOUITS rappelle que le mur de soutien étant celui de l'office, l'espace libéré ne servirait qu'à agrandir la salle restauration-cantine et créerait un accès direct de la cuisine à cette salle.

A.PAIN propose de faire un office dans la salle de restauration.

G.ARNOUITS : cette proposition tendrait à augmenter le coût des travaux. L'office peut être commun à la restauration et aux locations privées, compte tenu qu'une de ces activités a lieu en semaine et uniquement pendant les périodes scolaires et que les locations privées ont lieu le week-end. Il est bien évident, qu'il faudra rédiger un règlement pour l'utilisation des locaux qui devra, impérativement, être respecté. Il semble que toutes les communes qui possèdent des salles récentes aient établi des conventions avec paiement d'arrhes.

MJ FOURNIER demande si le foyer des jeunes aura toujours la même destination.

G.ARNOUITS a eu la visite de jeunes qui souhaitent utiliser la salle, il semble donc que les activités pourraient reprendre en ce lieu.

O.SAVARY demande quel est l'état du plancher des salles de l'étage ?

G.ARNOUITS : il avait été refait dans la grande salle et de la moquette avait simplement été posée dans la petite salle.

Les élus acceptent, par 10 voix pour et 3 abstentions (liées au maintien de l'entrée), le projet présenté d'un coût (+ ou - 10%) de 454 000€HT.

Le permis de construire sera déposé avant le 31 décembre prochain et les travaux pourraient commencer en mars ou avril prochain. Leur durée devrait être de 12 à 18 mois.

Gérard ARNOUITS rappelle que depuis février l'architecte nous fait des propositions et qu'il lui est demandé des adaptations. Même si c'est son travail, nous avons pratiquement perdu une année faisant que ces travaux ne seront probablement pas finis avant la fin du mandat.

Associations : une réunion a été faite avec les présidents d'association afin de voir comment chacun s'était organisé depuis qu'ils avaient été informés de l'indisponibilité des salles pendant les travaux. Toutes les associations se sont organisées, sauf le club des anciens, qui attendait que la municipalité trouve une solution. Devant cette situation, Gérard ARNOUITS a proposé que leurs réunions hebdomadaires aient lieu à son domicile, dans une salle indépendante de l'habitation.

QUESTIONS DIVERSES

Neige

Gérard ARNOUITS propose aux élus de prendre un arrêté afin d'organiser le déneigement sur le territoire communal. Les élus, à l'unanimité, acceptent qu'un arrêté soit pris.

Il rappelle que les riverains des voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation publique doivent retirer la neige ou le verglas sur la portion de trottoir située devant leur habitation. A savoir que la neige doit être entassée de manière à ne pas gêner la circulation, ni l'accès aux caniveaux, bouches d'égout, bouches d'incendie, etc ... D'autre part, la municipalité a le choix soit de fournir les matériaux utiles au déneigement, soit de laisser cette charge aux riverains.

Les élus décident que les administrés devront se procurer les matériaux utiles au déneigement.

La commune possède une lame qui est passée par les agriculteurs du village, le tracteur de la commune n'étant pas assez puissant. Il est demandé

aux élus s'ils souhaitent qu'une indemnisation soit prévue ; jusqu'à ce jour ce service était rendu, gratuitement, par D. SEGUINOT.

Les élus décident de payer le carburant utile à ce travail.

Zone d'activités

Gérard ARNOUITS informe les élus que C.LETANG a accepté les propositions des élus, à savoir : l'achat de la parcelle cadastrée, section ZH 216, d'une superficie de 25a 84ca.

Fourrière animale

La CCA ayant accepté l'adhésion de notre commune au syndicat qui gèrera la fourrière animale, nous devons désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Chantal FANTIN se propose en qualité de titulaire et Maurice BARBE comme suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

P.L.U. : il est remis à chaque élu un modèle de cahier des charges que doit nous préparer la DDE avant la fin de l'année.

La Poste : le tarif annuel pour la levée du courrier 5 jours sur 7 s'élève à 1 050€HT.

La Poste n'a toujours pas fait de demande pour la pose d'une boîte, ni d'une enseigne.

Loto : il est remis à chacun le bilan du loto des écoles dont le bénéfice s'élève à 1 144.67€

Collège : il est remis aux élus le compte rendu de la dernière réunion du collège de Chablis.

Gaz de France : la commission de la voirie avec G.D.F. a fait l'inventaire de l'état des rues. Il semble que 80% des tranchées soient à refaire.

Réunion du 28 décembre 2006

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général del'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : C.DESPLAT. M.TUPINIER. B. DI BLAS. M.FERRAND. D.LOROT. MJ.FOURNIER. R.SEGAULT.C.FANTIN. M.BARBE. L.NOLET. G.MOINE.

Absents : A.PAIN (pouvoir G.ARNOUITS). JP.DURUP (pouvoir MJ FOURNIER). O.SAVARY, excusé.

Secrétaire de séance : M.TUPINIER.

Il est passé à l'ordre du jour.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Des coordonnateurs SPS et des bureaux de contrôle ont été consultés afin d'assurer le suivi de la 2^{ème} tranche de l'opération cœur de village.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de retenir l'entreprise la moins disante pour ces deux prestations, à savoir la société NORISKO.

Le maire est autorisé à signer la convention avec cette société.

Les élus sont informés que le permis de démolir a été déposé et que le permis de construire devrait l'être prochainement.

VOIRIE

ATESAT : il est remis à chacun un modèle de convention à passer avec la DDE dans le cadre de l'assistance technique qui peut nous être fournie.

Les élus émettent un avis favorable à la signature de cette convention.

Classement de la voirie communale : le classement de toutes les voies du village a été réactualisé par la DDE. Il ne reste plus qu'à nommer la voie créée dans l'espace « Lafarge ».

VC N°1 de Maligny à Méré : cette route étant commune à notre commune et à celle de Ligny le châtel, il est proposé qu'une convention soit signée afin que chacune de nos deux collectivités finance l'entretien de 430ml, cette voie faisant 860ml. Nous aurons à charge la partie de Maligny en allant sur Méré.

QUESTION DIVERSE

Services fiscaux : Il est exposé aux élus la possibilité qui est offerte aux communes d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur les cessions, à titre onéreux, de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement par un PLU dans une zone constructible. Les élus, à l'unanimité, demandent que cette taxe soit applicable sur notre commune, à compter du 1^{er} janvier 2007.

INFORMATIONS DIVERSES

Logements : Les élus sont informés que le locataire du T2 a donné congé pour le 1^{er} février et que la locataire du T3 a donné congé pour le 15 mars.

INSEE : Les élus sont informés que la population provisoire de notre commune au 1^{er} janvier 2006 est de 725 habitants.

Douanes : Il est remis à chacun un courrier de la direction régionale des douanes qui nous informe que Mme GUYON a demandé la fermeture du poste de correspondant local des douanes au 31.12.06.

Groupe scolaire privé Saint-Joseph : Il est donné lecture d'un courrier du directeur de ces établissements qui souhaite un rendez-vous afin de définir les modalités de financement par notre collectivité de la scolarité des élèves qui sont accueillis en primaire (4) et en maternelle (1). Les

élus se refusent à financer des établissements privés quels qu'ils soient.

Mme Dindin : Il est remis à chacun une lettre de Mme DINDIN qui a vendu sa maison sise 51 Grande rue, à regret, n'ayant pas de moyen de locomotion et remercie la commune pour le travail réalisé à rendre le village plus agréable.

Club de l'amitié : Il est remis à chacun le bilan des activités du club au titre de l'année 2006.

Vœux : La séance des vœux est prévue le vendredi 5 janvier prochain. A cette occasion les lauréats du concours des maisons fleuries et des illuminations seront récompensés.

Réunion du 25 janvier 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général del'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : C.DESPLAT. M.TUPINIER. B. DI BLAS. M.FERRAND. D.LOROT. MJ.FOURNIER. R.SEGAULT. M.BARBE. L.NOLET. G.MOINE. O.SAVARY.

Absents : C.FANTIN. A.PAIN (pouvoir G.ARNOUITS). JP.DURUP (pouvoir MJ FOURNIER).

Secrétaire de séance : R.SEGAULT.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Il est présenté aux élus les plans définitifs des locaux de l'ancienne mairie sur lesquels toutes les observations faites ont été prises en compte.

Toutefois, en ce qui concerne l'accès au « foyer des jeunes », l'architecte, afin de protéger cet espace de la pluie, a fait un toit plat au dessus du couloir d'accès. En effet, une « couverture » avec une extension de la toiture aurait alourdi cette façade.

Les élus, à l'unanimité, approuvent le projet présenté.

LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE

Il a été demandé à Laurent SUINOT maître d'oeuvre à Montigny la Resle d'étudier la réhabilitation du logement sis 12 rue des Ecoles.

Il est présenté aux élus le projet, à savoir que le logement aura une entrée indépendante côté garage et que ce sera un type 4.

L'escalier du préau étant supprimé, il pourrait être créé un WC pour les enseignants à cet emplacement.

Les élus donnent leur accord à la réfection de ce logement pour lequel une subvention auprès du Conseil Général sera demandée.

QUESTIONS DIVERSES

Instruction des autorisations d'urbanisme : suite à la demande du conseil municipal, la DDE a accepté d'instruire, à compter du 1^{er} mars 2007, les permis de construire uniquement en raison d'une charge de travail trop importante.

Les conseillers municipaux, n'ayant pas le choix, acceptent cette proposition.

C.F.A. : Cet établissement nous sollicite pour une aide pour un jeune qui y est scolarisé.

Les élus, à l'unanimité, refusent de verser une aide à ce lycée professionnel privé.

INFORMATIONS DIVERSES

ASS : il est remis aux élus le bilan de cette association.

Tri sélectif : les élus sont informés des dernières performances de notre commune.

Opération cœur de village : les travaux de démolition devraient commencer prochainement, il est demandé à la commission de la voirie de prévoir un lieu pour mettre les matériaux à évacuer.

Stationnement : il est de nouveau soulevé les problèmes liés aux stationnement anarchiques.

Le souci est que la commune n'a pas de moyen d'action. En effet, là où le stationnement n'est pas interdit, il est autorisé dans la limite du code de la route.

A ce propos le maire informe les élus que ce sont 2 641 véhicules qui traversent Maligny journallement dont 9.8% de poids lourds (attention quelqu'un qui travaille à Chablis passe au minimum 4 fois).

Illuminations et maisons fleuries : les lauréats nous ont fait part de leur satisfaction de recevoir une photo de la remise des lots.

Séance levée à 21h.

Réunion du 5 mars 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général de l'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : O.SAVARY. A.PAIN. B.DI BLAS. D.LOROT. MJ.FOURNIER. R.SEGAULT. C.FANTIN. M.BARBE. L.NOLET.

Absents excusés : C.DESPLAT. JP.DURUP (pouvoir MJ.FOURNIER). M.TUPINIER (pouvoir O.SAVARY). M.FERRAND (pouvoir G.ARNOUITS). G.MOINE (pouvoir L.NOLET).

Secrétaire de séance : C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Logement de l'école primaire

Il est présenté le projet de Laurent SUINOT, maître d'oeuvre à Montigny la Resle pour la réhabilitation du logement et la création d'un WC pour les enseignants et d'un local poubelles. Un escalier a été créé à l'extérieur du bâtiment afin d'isoler le logement de l'école. Le logement est composé de 3 chambres et d'une salle de bains-WC.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 71 440€ HT, 58 500€ HT pour le logement et 12 940€HT pour le WC et le local poubelles.

Pour ces travaux, il sera présenté une demande de subvention auprès du Conseil Général qui pourrait s'élever à 30% du montant HT des travaux.

Pour chacun des lots, il sera consulté 3 artisans locaux.

A l'occasion de ces travaux il sera procédé à la remise aux normes de l'électricité.

Le montant des honoraires de M.SUINOT s'élève à 8 991.32€TTC.

Les élus décident, à l'unanimité, de l'inscription de ces travaux au budget primitif 2007.

La difficulté dans la concrétisation de ce projet est que les travaux ne pourront être réalisés qu'à l'occasion de vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité des élèves.

Pour l'année 2008, il faudrait envisager de refaire le préau, peut-être en changeant le sol et en mettant des baies vitrées à la place des plaques plastiques afin de créer une nouvelle salle pour les enfants.

Logement de l'école maternelle

Gabriel MOINE a préparé un descriptif afin de refaire la salle de classe pendant les vacances scolaires, à l'identique de la salle d'évolution que nous avons fait il y a quelques années. Ce descriptif a été adressé à 3 artisans, par corps de métier.

Tous les locaux scolaires seront équipés d'un chauffage au gaz indépendant entre les classes et les logements.

Opération cœur de village

Il est présenté aux élus les plans définitifs préparés par l'architecte après prise en compte de toutes les modifications demandées et notamment la suppression des diverses différences de niveaux.

Il est rappelé que ces travaux comprennent, uniquement, la remise aux normes électrique du caveau.

Zone d'activités

Il est présenté aux élus le permis de construire de la société Condipoudre.

A cette occasion, il est demandé aux élus s'ils seraient favorables à l'extension de cette zone compte tenu que tous les terrains sont vendus. A savoir que pour que la zone soit communale, sa surface doit être inférieure à 4 hectares.

Les élus décident, à l'unanimité, l'agrandissement de la zone d'activités.

Questions diverses

SIEVS – Les élus demandent qu'un point lumineux soit installé à l'angle de la rue du Docteur Hess et du chemin de Beaune et un autre à l'angle de la rue de Méré et de la rue des Tilleuls.

Informations diverses

Chauffage au gaz – Les collectivités ont l'obligation de faire vérifier annuellement les systèmes de chauffage au gaz qui pourraient être installés dans les établissements recevant du public, y compris dans les églises.

Signalétique – Les élus sont informés que la société Girod est passée vérifier l'état des panneaux, le 14 février dernier.

Associations – Il est remis à chacun les lettres de remerciements de la FAVEC et de la Croix rouge pour la subvention qui leur a été allouée.

Tri sélectif – Il est remis à chacun les performances de tri des mois de décembre et janvier.

Rapport sur l'eau – Il est commenté et remis à chacun le rapport sur le service d'eau potable, à savoir : que le coût du m3 d'eau est de 1.59€HT et qu'il est facturé 1.10€HT aux abonnés. En effet, les abonnés payent aussi une prime fixe qui équivaut à 0.33€HT le m3 et la participation des communes de Varennes et Méré à hauteur de 0.11€HT. Le montant total facturé est de 1.54€HT.

Il est constaté que la consommation d'eau baisse régulièrement depuis l'an 2000.

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

Rapport sur l'assainissement – Il est commenté le rapport sur le service d'assainissement à savoir : que le coût du m³ facturé est de 1.29€HT le m³ et que le coût pour la collectivité est de 1.54€HT le m³. Il est remarqué que ce coût est équivalent à celui de l'eau.

Gérard ARNOUITS demande aux élus de se mobiliser pour le contrôle des branchements, trop d'eau claire arrivant à la station quand il pleut. Cet afflux d'eau entraîne une surconsommation d'eau, d'électricité, une usure prématurée des pompes, etc ...

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

REUNION DU 22 MARS 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Alain PAIN. Catherine DESPLAT. Marie-Jeanne FOURNIER. Gabriel MOINE. Denis LOROT. Régis SEGALT. Maurice BARBE. Olivier SAVARY. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Jean-Paul DURUP.

Absents excusés : Monique FERRAND (pouvoir Gabriel MOINE). Maurice TUPINIER. Chantal FANTIN (pouvoir Maurice BARBE).

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2006 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 373 053,60€ en dépenses et 508 720,13€ en recettes, soit un excédent de 135 666,53€ et pour la section d'investissement à la somme de 965 135,44€ en dépenses et 1 090 154,32€ en recettes, soit un excédent de 125 018,88€. D'où un résultat général excédentaire de 260 685,41€. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Il est rappelé que le compte de gestion de la perception est identique à celui de notre collectivité. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2007

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 808 956,53€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 963 370€. Le budget primitif est voté à l'unanimité.

Les élus entérinent les propositions de la commission des finances d'inscrire en investissement :

* 2^{ème} tranche de l'opération cœur de village : 687 500€

* Travaux de voirie : 125 000€ pour la rue des coteaux fleuris, celle d'accès à la station d'épuration et le déplacement de la conduite d'eaux pluviales dans le lotissement des Hâtes.

* Travaux de bâtiments : 100 000€ pour la réfection de la classe maternelle et du logement de l'école primaire.

* Environnement : 3 000€ pour divers achats (guirlandes, bancs, etc ...)

En ce qui concerne les travaux d'entretien courant, la commission de la voirie propose, dans le souci de terminer le haut du village :

* de faire les trottoirs du chemin de Beaune, de la rue des Coteaux Fleuris et de la rue des Ecoles jusqu'à la halle, en mignonnette beige pour les plus éloignés du centre du village et en béton désactivé pour le devant du cimetière et les entrées des propriétés. Ces travaux seront confiés à la CCVS.

* les réfections de chaussée de la rue du Chardonnay, de la rue du Grand Cotât et de la rue de Châtillon. Si les finances le permettent seront également réalisées la rue Chanteprime et la rue du Petit Cotât.

* de poser dans le fossé de la rue des écoles, à partir de la propriété Savary, les buses qui ont été récupérées dans le lotissement des Hâtes. Elles seraient recouvertes de concassé et des poteaux seraient installés afin de sécuriser le passage des piétons.

* il est également envisagé la pose de bordures franchissables ou de caniveaux dans le Chemin des Hâtes, de la propriété Roblot à l'entrée du lotissement. En effet, maintenant il faut tenir compte du fait que les automobiles sont stationnées sur la chaussée.

Rue des coteaux fleuris : il a été constaté que l'eau ne coulait pas dans les caniveaux, que de l'eau stagnait à l'angle de la rue de Chanteprime et vers les conteneurs, que le carrefour avec la rue de Châtillon avait été fait en concassé et que la grille qui traverse la route est trop basse. A ce jour l'entreprise n'a pas été réglée.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le produit fiscal attendu étant de 235 104€, la commission des finances, lors de l'établissement du budget primitif, a proposé que les taux soient augmentés de 2%, soit un produit fiscal de 239 786€

Les élus, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, cette proposition. Les taux seront donc :

- Taxe d'habitation : 9,72%
- Foncier bâti : 15%
- Foncier non bâti : 24,41%
- Taxe professionnelle : 10,72%

QUESTIONS DIVERSES

Site Internet

Malgré une information régulière sur support papier, il semble que nos administrés ne soient pas toujours informés des actions de la municipalité.

Il est proposé qu'un site Internet soit créé pour notre commune sur lequel les administrés mais aussi les personnes qui seraient intéressées pour s'installer à Maligny trouveraient les infrastructures de la commune, leur fonctionnement, les commerces, les artisans, etc... et pourraient aussi communiquer avec nous. Le coût d'un tel site est de l'ordre de 1 000 à 1 500€

Les élus sont favorables à cette proposition et mandatent le maire pour qu'un cahier des charges soit établi afin de pouvoir contacter un professionnel. Etant entendu que nous continuerions à distribuer les lettres d'informations dans les boîtes aux lettres.

Droit de préemption

La maison Poullet, sis 5 rue de Bourgogne, étant en vente, il est demandé à la commune si elle souhaite exercer son droit de préemption.

Les élus maintiennent leur position prise précédemment pour la non acquisition de cette propriété.

INFORMATIONS DIVERSES

Sapeurs-pompiers - Bruno DI BLAS informe les élus que les pompiers doivent bénéficier d'une formation, le 14 avril prochain, pour l'utilisation des ARI, dans les caves de la propriété Gautheron.

Assainissement – Gabriel MOINE demande qu'une commission soit créée afin de contrôler les branchements d'eaux usées lorsqu'il pleut. Se proposent : Olivier SAVARY. Bruno DI BLAS. Régis SEGALT. Maurice BARBE. Luc NOLET. Denis LOROT et Gérard ARNOUITS. A savoir que bien souvent les propriétaires ignorent comment sont raccordées leurs eaux pluviales.

Bruno DI BLAS remercie la municipalité pour son geste à l'occasion des obsèques de sa mère.

REUNION DU 6 AVRIL 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Catherine DESPLAT. Alain PAIN. Maurice TUPINIER. Bruno DI BLAS. Monique FERRAND. Denis LOROT. Marie-Jeanne FOURNIER. Chantal FANTIN. Maurice BARBE. Luc NOLET. Gabriel MOINE.

Absents excusés : Olivier SAVARY (pouvoir Gérard ARNOUITS). Régis SEGALT (pouvoir Gabriel MOINE). Jean-Paul DURUP (pouvoir Marie Jeanne FOURNIER).
Secrétaire de séance : Chantal FANTIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

LOGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les élus sont informés que l'appel d'offres pour le logement de l'école primaire analysé par M.SUINOT Laurent a été infructueux pour certains lots.

L'estimation totale des travaux était de 71 440€HT se décomposant comme suit :

Lot 1 – démolition, couverture, gros œuvre estimé à 24 560€HT, aucune entreprise n'ayant répondu, ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 2 – menuiserie, estimé à 6 700€ HT, 1 entreprise a répondu mais son prix était nettement supérieur à l'estimation. Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 3 – plâtrerie, estimé à 8 080€ HT, aucune entreprise a répondu, ce lot a été déclaré infructueux.

Lot 4 – électricité, estimé à 4 600€ HT, 5 entreprises ont répondu, le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur AD ELEC de Tonnerre pour un prix de 3 853€HT.

Lot 5 – plomberie, estimé à 5 000€ HT, 3 entreprises ont répondu, le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur LUPI de Beines pour un prix de 3 752.65€HT.

Lot 6 – chauffage, estimé à 8 000€ HT, 3 entreprises ont répondu, le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur LUPI de Beines pour un prix de 7 238.26€HT.

Lot 7 – carrelage, estimé à 8 400€HT, 1 entreprise a répondu, la commission d'appel d'offres l'a retenue, ID'EES 89 d'Auxerre pour un prix de 7 576.50€HT.

Lot 8 – peinture, estimé à 6 100€HT, 2 entreprises ont répondu, ce lot a été déclaré infructueux les 2 offres étant nettement supérieures à l'estimation.

M.SUINOT Laurent modifiera le CCTP afin de retirer le garde corps du lot menuiserie et recontactera des entreprises pour les lot 1, 2, 3 et 8.

ECOLE MATERNELLE

La commission des bâtiments s'est réunie pour étudier les devis demandés aux entreprises pour la réfection de la classe de l'école maternelle.

Ce sont les entreprises DENOMBRET Yane pour la maçonnerie, MERLE Claude pour la menuiserie, MENEGAZZO Bruno pour l'électricité et THUREAU Dominique pour la peinture qui ont été retenues.

L'ensemble des travaux y compris les modifications de chauffage est estimé à 24 828€ HT et devrait bénéficier d'une subvention de 7 448€ soit 30% du montant HT des travaux.

Effectif de l'école – à l'occasion du conseil d'école l'institutrice de l'école maternelle a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas accueillir les enfants de 2 ans à la prochaine rentrée scolaire. A ce propos, il lui a été rappelé que c'était une décision du conseil municipal et qu'il paraissait difficile de revenir sur des pratiques qui ont toujours existé sachant que 11 familles sont concernées. D'autre part, 97 enfants étant prévus à la prochaine rentrée pour 4 classes, peut-être faut-il simplement revoir la répartition des enfants dans les classes.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'accueil des enfants de 2 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Taxe professionnelle – avec la réforme de cette taxe, les taux ont été « gelés » en 2005. Les augmentations souhaitées par le conseil municipal sont à reverser à l'Etat. Pour notre commune avec l'augmentation de 2% des taux nous espérons une recette supplémentaire de 4 682€, en fait elle ne sera que de 4 039€ donc une perte de 643€ pour notre commune au profit de l'Etat.

Indemnité percepteur – Les élus acceptent le versement d'une indemnité de 384.52€ au percepteur calculée en fonction du budget de l'année 2006.

Délégations – il est demandé aux élus de faire savoir à la mairie s'ils participent ou non aux réunions auxquelles ils sont convoqués afin de veiller à ce que dans la mesure du possible la commune soit représentée à toutes les réunions et qu'un compte rendu soit fait.

REUNION DU 14 MAI 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Catherine DESPLAT. Alain PAIN. Maurice TUPINIER. Bruno DI BLAS. Monique FERRAND. Denis LOROT. Marie-Jeanne FOURNIER. Chantal FANTIN. Maurice BARBE. Luc NOLET. Gabriel MOINE. Olivier SAVARY. Régis SEGALT. Jean-Paul DURUP.
Secrétaire de séance : Régis SEGALT.

Il est passé à l'ordre du jour.

SITE INTERNET

Le site internet en cours de préparation pour la mairie est présenté aux élus dans son intégralité.

Marie-Jeanne FOURNIER souhaiterait que le règlement du cimetière soit mis en ligne.

Gérard ARNOUITS rappelle que le site s'adresse aux Malinéens pour l'information et aux futurs administrés qui souhaiteraient s'installer dans notre commune et qu'un règlement de cimetière n'est pas attractif quand on consulte internet.

Monique FERRAND demande que soit indiqué le prix des concessions funéraires.

Les élus apprécient la présentation et le contenu du site.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le projet recensant les zones sensibles est présenté aux élus afin de recueillir leur avis. En effet, ce document doit être complété par la D.D.E. et présenté au public dans le cours du 2^{ème} semestre.

Marie-Jeanne FOURNIER suggère d'interdire les constructions dans les zones sensibles.

Gérard ARNOUITS reconnaît que c'est une hypothèse mais que des aménagements peuvent être envisagés afin de préserver des zones.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté. A savoir que le P.P.R. sera intégré au futur P.L.U. et sera un document opposable.

QUESTIONS DIVERSES

Rue du Petit Cotat

Les riverains de cette rue demandent la pose d'un panneau « sens interdit » afin d'éviter le passage des véhicules.

Cette rue est interdite à la circulation et, malgré le panneau, les véhicules passent, les élus estiment qu'un autre panneau ne changera rien au problème et proposent de poser des barrières en travers de la rue.

Concours de maisons fleuries

Il est demandé aux élus, s'ils souhaitent que la commune s'inscrive au concours départemental.

Chantal FANTIN estime que cette démarche tendrait à motiver les administrés.

Les élus demandent l'inscription de la commune au niveau départemental.

Droit préemption

Propriété FOURNIER Sylvain – il semble qu'un acquéreur soit intéressé par cette propriété sise rue de la Mairie et il est demandé à la commune si elle applique son droit de préemption.

La commune n'ayant aucun projet dans ce quartier, les élus ne souhaitent pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Ecole privée

Le lycée Saint-Joseph rappelle à la commune qu'un courrier a été adressé à la municipalité pour le versement d'une subvention.

Les élus, à l'unanimité, rappellent que la scolarisation en établissement privé est un choix des parents et compte tenu du fait que sur la commune toutes les infrastructures existent, la commune n'a pas à participer au financement de cet établissement et ne doit assumer que les frais des écoles publiques.

Tableau

Bob CHATELAIN a peint l'église de Maligny et propose de vendre son tableau à la commune.

Les élus, par 6 voix pour, 4 abstentions et 5 contre, décident de l'acquisition de ce tableau.

INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie : il est rappelé aux élus que la cérémonie de l'A.N.A.C.R. est prévue le dimanche 12 août à 9h 30mn.

Eoliennes : il est remis aux élus les conclusions de la commission d'enquête pour l'installation d'éoliennes sur les communes de Beine, Courgis et Venoy.

Tri sélectif : la collecte des corps creux pour février a été de 446 kilos et de 669 kilos pour mars, celle des verres a été de 2 428 kilos pour février et 2 531 kilos pour mars et celle de vieux papiers est de 1 277kilos pour février et 579 kilos en mars.

Collège : il est remis à chacun le compte rendu de la réunion du syndicat de collègue du 27 mars dernier.

QUESTIONS DES ELUS

Voirie : si des cailloux peuvent être récupérés, le chemin de baccarat et le chemin des Fays pourraient être terminés.

Gaz : Maurice TUPINIER rappelle que dans la grande rue des trottoirs sont à refaire par l'entreprise C.J.L.

Poubelles : Monique FERRAND a constaté que beaucoup de poubelles n'étaient pas triées.

A ce propos, Gérard ARNOUITS rappelle que les employés du service des ordures ménagères ont des courriers qu'ils doivent déposer dans les boîtes aux lettres quand le contenu est litigieux.

Séance levée à 0h 20mn.

ETAT-CIVIL

2006



MARIAGES

TORREGROSA Mickaël Emile Roger

MURAT Vanessa Pamela

Mariés le 22 avril

BORDET Jean-François Roger Edmond

CORNETTE Marie-Ange Catherine Thérèse

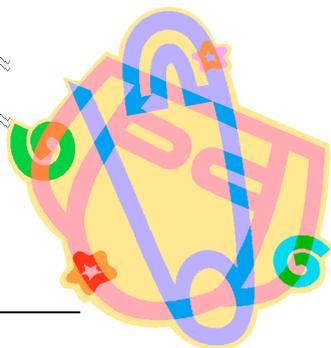
Mariés le 20 juillet

SPOOR Harvey Daniel Armand

BLONDEAU Edwige Solange Lucienne

Mariés le 26 août

NAISSANCES



HABERT Laurine

Née le 1^{er} janvier à Auxerre

ANCEAU--ZOZIME Thomas

Né le 21 mars à Auxerre

DI BLAS Clément Louis

Né le 25 mars à Auxerre

CLEMENT Kilian Enzo

Né le 27 mars à Auxerre

COUILLARD Baptiste

Né le 10 avril à Auxerre

MARTIN Soren Louis

Né le 23 avril à Auxerre

RAPOSO DO CARMO Merlène

Née le 3 mai à Auxerre

TORREGROSA Clara Danièle Monique

Née le 28 mai à Auxerre

TORREGROSA Evane Serge Roger

Né le 28 mai à Auxerre

DUFOUR Amandine Sylvie Evelyne

Né le 1^{er} juillet à Auxerre

THENAISY Justin Daniel Gérard

Né le 12 juillet à Auxerre

CHARLIER Donatien

Né le 2 septembre à Auxerre

GOULIER Valentine Ingrid

Née le 28 septembre à Auxerre

ROBILLARD Antoine Bernard Serge

Né le 31 octobre à Auxerre

PEREIRA-MARQUES Alexandre

Né le 21 décembre à Auxerre

DUPUIS Yohan Laurent Jean

Né le 22 décembre à Sens

ROBLOT Emeric

Né le 28 décembre à Auxerre

BARRAS Charly

Né le 28 décembre à Auxerre

DECES



DOUTE veuve **MOUILLE**

Yvonne Léone Augusta

Décédée le 19 janvier à Maligny

CROCHOT veuve **JOUSSOT** Jeanne Marie

Joséphine

Décédée le 4 février à Maligny

MONIN Gérard Marcel

Décédé le 17 avril à Auxerre

DEL PESO Jackie François

Décédé le 30 juin à Dijon

METEO

Jun 06

Bon ensoleillement, chaleur et très peu d'eau.



Juillet

Le mois le plus chaud depuis très longtemps avec 23 jours à plus de 30°. La période caniculaire est plus longue qu'en 76.

Août

Bien maussade, avec un ensoleillement au plus bas sur plus d'un demi-siècle de statistiques. Cette fois, on bat les records de froid.

Septembre – Octobre - Novembre

Grande douceur, record absolu pour cet automne 2006 avec 14.6° de moyenne.

Décembre

A noter la tempête du 8 avec des vents soufflant à 100km/h. Le 15, des milliers de grues survolent le village pour rejoindre leurs quartiers d'hiver.



Le froid ne s'installe qu'en deuxième partie de mois.

La pluviométrie en 2006

Janvier : 40

Février : 81

Mars : 106

Avril : 18

Mai : 75

Juin : 3

Juillet : 25

Août : 107

Septembre : 35

Octobre : 125

Novembre : 56

Décembre : 35

Soit 704 mm. Une année dans la moyenne.



Janvier – 51 mm

Températures douces jusqu'au 21 – 10cm de neige le 23 avec des congères sur le plateau. Circulation difficile dans toute la région.

Février – 67 mm

Brouillard en début de mois mais temps superbe pour le week-end de la Saint-Vincent tournante de la Chapelle.

Aucune gelée sous abri n'a été enregistrée pendant le mois qui a connu une grande douceur du 15 au 20.

Mars – 76 mm

Les grues reviennent dès le 2. Le Serein est en crue le 5. Il fait très beau du 12 au 16. Neige et grésil sont présents la semaine suivante.

L'hiver 2007 peu rigoureux, après un automne doux, nous amène à penser que le réchauffement climatique est en



marche

et pas seulement une lubie d'écologiste.

Avril – 0.5mm

Le jour des Rameaux, le vent souffle de l'est. Ensoleillement et chaleur sont remarquables. On se croirait en été. Les gens mangent dehors.



Les températures sont douces la nuit. Il fait 32° à l'ombre le 25. La sécheresse commence à se faire sentir. Pas une goutte d'eau entre le 24 mars et le 30 avril. Si, quelques gouttes, le 28, qui mouillent à peine la poussière et que le pluviomètre n'enregistre même pas. Le 30, 0.5mm. Dommage ! un mois à 0mm aurait été encore plus remarquable.

Mai – 78mm

Les orages arrivent, et chaque soir de la 1^{ère} semaine, le tonnerre gronde. C'est la semaine du 21 au 27 qui est la plus chaude. Le froid revient en fin de mois et le chauffage doit être remis en service quelques jours.



MOTARDS ET AMIS DE LA MOTO DE L'YONNE

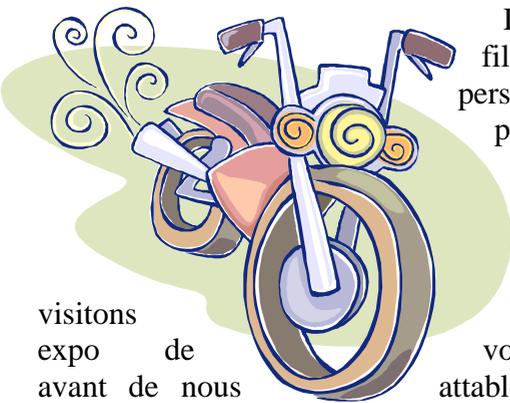


Sur la terrasse, entre la pizza reine et le beaujolais rosé, nous évoquons quelques souvenirs de notre séjour à Lille du 7, 8 et 9 Avril 2007 :

Le rendez-vous est fixé à Leclerc à Auxerre ... Heu ... Non ! Place Dilo à Saint Florentin ! Et nous voilà partis par cette belle journée qui s'annonce, équipés comme au mois de juillet ... Joël, le Habert, nous ouvre la route dans le brouillard matinal de l'Aube titrant environ 4 à 5°. Pourtant il ne s'arrête pas pour s'équiper, de crainte de subir les quolibets de la communauté, lui qui est déjà frigorifié. Enfin ! une pause à Châlons-en-Champagne où on réchauffe nos carcasses avant d'affronter les grandes plaines du Nord.

Nous arrivons au gîte près de Le Quennois, fameuse ville fortifiée par Vauban, où nous nous empressons de visiter ... le café du coin !

La soirée s'annonce macaronis, ratafia et blagues hollandaises ! ...



Dimanche nous filons sur Lille que personne ne redoute, pas même les trois Suisses. Nous autres, motards devant l'éternel, visitons sur le pouce, une expo de voitures anciennes avant de nous attabler devant un excellent moules-frites en terrasse au soleil dans une rue piétonne.

Après une balade digestive autour de la Citadelle, nous retrouvons les motos pour rejoindre le fameux Beffroi de Lille ... qui ne nous émeut pas plus que ça. Mais l'émotion est à son comble quand Philippe paie sa tournée dans un pub tout proche !

Retour au gîte grâce, à cause ou malgré le terrible GPS de Didier qui nous fait faire de nombreux demi-tours, tout comme Joël a bien su le faire, à l'aller comme au retour, avec une simple carte !

La soirée au gîte célèbre, vous savez quoi ?, l'anniversaire de Joël, dit le Habert, – *joyeux anniversaire Joël!* – 50 balais c'est pas rien ! Le champagne coule à flots et le Hollandais roule sous la table où il retrouve l'entrepreneur de maçonnerie qui ramasse les boulons de sa Ducati de bétonnière ...

Lundi, le retour à fond la caisse (mais pas dans les virages !) nous conduit jusqu'à l'hippopotamus de Châlons pour le repas de midi où le patron, comme prévu, paie sa tournée.



Nous reprenons la route et après quelques demi-tours nous nous retrouvons – Oh ! Surprise ! – à Auxon où nous nous séparons en se disant que c'est la dernière, mais pourquoi pas à la prochaine !

Voilà, les prochaines sorties Motos sont :

- Dimanche 24 Juin : 22^{ème} Rallye Motos de la MAMY

- W.E. 21 et 22 Juillet : Festival Châlon dans la Rue

- Dimanche 16 Septembre : Balade dans le Berry

- Dimanche 7 Octobre : Mondial du 2 roues

- W.E. 27 et 28 Octobre : Concentre de la MAMY

- W.E. 1, 2, 3 et 4 Novembre : Char à voile

V.T.T

Les randonnées et les compétitions ont marqué le début d'année chez les Renards Verts.

Après avoir entretenu le physique pendant tout l'hiver, avec chaque dimanche : sorties VTT ou vélo de route et parfois raquettes dans le Jura ! Nos membres actifs étaient en pleine forme pour commencer la saison. Dès février, le club a marqué sa présence sur chaque évènement du calendrier VTT Ufolep de l'Yonne.



En février nous avons pu organiser la Croqu'Lune qui faute de ne pouvoir disposer du caveau communal, a eu lieu dans la toute neuve salle polyvalente de Fontenay près Chablis. Là encore, le bilan est positif avec 135 participants à cette marche de nuit qui se terminait par une soupe à l'oignon : excellente !

Et puis, on retiendra de belles performances avec en un peu moins de 5 mois 24000 visites sur le site internet : www.chablisaventurevtt.com, le lien incontournable des passionnés de VTT dans la région.



Ainsi que les performances d'Elodie Palvassier qui a confirmé sa bonne forme avec les titres de championne départementale, régionale et nationale ! Pour ce dernier, obtenu à Avallon, ce fut l'occasion d'une belle fête. Il faut dire que tout le club était là pour l'encourager !

COMITE DE SAINT VINCENT



Les membres du bureau ont organisé la Saint-Vincent locale, le samedi 27 janvier 07. La journée a commencé par la messe en l'église de Lignorelles (messe organisée par les trois communes Maligny, Villy, Lignorelles), suivie d'un vin d'honneur et du traditionnel repas de Saint-Vincent servi à l'Hôtel des Voyageurs. Une cinquantaine de convives était présente. Pour 2008, la messe et le vin d'honneur se dérouleront à Maligny. Venez nombreux.

Le bureau,

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE MALIGNY



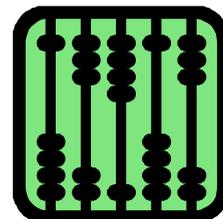
Nous avons l'habitude d'informer par courrier tous nos adhérents de nos activités passées ou à venir. Cela nous permet de garder un contact amical avec tous.

En bref en 2006, nous avons organisé une sortie à la Coupole des Anges le 23 avril, groupant ainsi le repas du printemps et le voyage d'été 50 personnes y étaient présentes. La journée fut agréable.

Le 26 novembre, à la salle de la Chapelle, nous réunissions 72 convives enchantés du menu servi par notre traiteur habituel.

Pour commencer l'année 2007, notre déjeuner printanier le 29 avril au même endroit, n'a rassemblé que 59 participants, la date était peut-être mal choisie, car avec le week-end du 1^{er} mai, beaucoup de monde était absent. Cependant l'ambiance était chaleureuse, et tous les invités sont repartis avec leur bouquet de muguet.

Nous organisons une balade le 24 juin, au château de Vaux le Vicomte, suivi d'une promenade en bateau sur la haute Seine. Nous souhaitons que le ciel soit clément ce jour-là pour que la réussite soit complète.



Et pour ne pas rompre avec les bonnes habitudes, nos retrouvailles autour d'une table fin novembre.

Notre Amicale résiste bien au temps, mais le nombre d'adhérents (60 cette année) diminue et vieillit.

Nous avons bien sûr quelques nouveaux retraités qui nous rejoignent. Parlez en autour de vous, à ceux de votre génération.

Il serait agréable de vous retrouver pour évoquer vos souvenirs de classe au moment de nos agapes bi annuelles.

La présidente et son bureau vous prient d'accepter leurs sentiments les plus amicaux.

CLUB DE L'AMITIE

Malgré sa délocalisation, le club de l'amitié se retrouve avec plaisir tous les jeudis, dans la salle de réunions de Lignorelles pour ses parties de belote, tarot, rummikub, et d'autres jeux de société.



Nous organisons le samedi 7 juillet une journée dans les Vosges à Gérardmer.

Programme de la journée :

- le matin, visite d'une usine de linge
- 11h – croisière sur le lac

- 12h – repas au restaurant le lido

- 14h 30mn – visite d'une confiserie artisanale

- 15h 30mn – visite d'une cave des crus vosgiens avec dégustation

Prix : 50€ tout compris pour

les adhérents, 60€ pour les non adhérents.

Toutes les personnes désirant se joindre à nous, nous les accueillerons avec plaisir.

Il y a encore des places.

Pour les inscriptions,

tél : 03.86.47.41.54. chez Mme SOWINSKI

ou Mme DAUVISSAT, tél : 03.86.47.50.93

TENNIS

L'hiver, peu de joueurs fréquentent les courts du stade Julien Bersegol pourtant les compétiteurs ne délaissent pas l'entraînement et se retrouvent chaque dimanche au gymnase de Chablis pour ne pas perdre la forme. Les messieurs disputent même la coupe d'hiver. Le niveau très relevé de la 1^{ère} division ne leur a pas permis de faire mieux que 5^e/6.

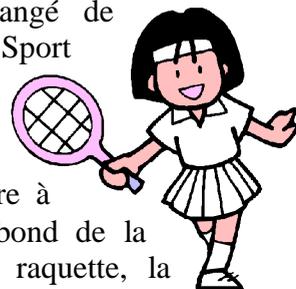
Les dames attendent sagement le printemps pour rencontrer toujours des adversaires redoutables qu'elles n'arrivent pas à perturber même en les gavant de gâteaux et de tartes fabriquées maison (5^e/6 en quatrième division, fin mai).



En championnat de printemps, l'équipe 1 chez les hommes a su se faire respecter en terminant 3^{ème} de sa division, tandis que l'équipe 2 se contentait de l'avant dernière place.

Après les compétitions officielles, le samedi 7 juillet, tous les membres du club se retrouveront pour disputer un double mixte et partager quelques moments de convivialité.

L'école de tennis a changé de moniteur de Profession Sport Yonne, tout comme de jour de fonctionnement. C'est le mercredi, de 17h à 18h, que les enfants peuvent apprendre à concilier la vitesse et le rebond de la balle, le mouvement de la raquette, la grandeur du terrain et la position du partenaire ou de l'adversaire selon les exercices.



Et cette saison, il est encore temps de prendre une carte au club, la formule « carte vacances », 20€ pour un adulte et 10€ pour un enfant, vous permettra de jouer jusqu'en septembre.

M.Nolet.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Avec les recettes du loto et de la kermesse, la coopérative scolaire finance les différents projets élaborés dans les classes par les enfants et leurs enseignants.

Le loto de novembre 2006, à la salle des fêtes de Lignorelles a connu un succès identique aux années précédentes.

Le gros lot était un lecteur de DVD portable et déjà chaque parent d'élève se triture les méninges pour trouver l'appareil, le lot original qui sera le phare du prochain loto de novembre 2007.



La kermesse du dimanche 17 juin aura la particularité de coïncider avec le 2^{ème} tour des législatives. En ce début du mois de juin, sa préparation va bon train et occupe déjà l'esprit et le temps des enfants, de leurs parents et de leurs enseignants.

Projets par classe

Classe de CM

Tout frais reposés de leurs vacances d'hiver, les enfants bouclaient leurs valises, pour effectuer un séjour, à Val Cenis, du 12 au 16 mars, des valises souvent aussi grosses qu'eux. L'expérience de l'année précédente avait incité les parents à ne pas lésiner sur le rechange. Cette année, c'étaient les lunettes de soleil qu'il ne fallait pas oublier car il faisait beau et chaud en Savoie. La neige faisait défaut dans les rues de la station mais pas sur les pistes qui s'étagaient quand même de 1 500 à 2 500m.

Le soleil ne nous a pas quittés de la semaine. Du soleil plein les yeux, mais aussi de superbes paysages, la joie de dévaler les pistes enneigées, quelquefois la peur, le plaisir de la balade en raquettes, quelquefois la peine, la chance de parcourir un plateau dans un traîneau tiré par un attelage de huit chiens, quelquefois les secousses, l'émerveillement de découvrir la voûte céleste étoilée dans un planétarium gonflable, quelquefois la sensation de chaleur, la découverte de la vie en collectivité, quelquefois le rappel des tâches matérielles comme faire son lit, desservir la table, la nécessité de préparer, ranger ses affaires, quelquefois se faire rappeler à l'ordre, un séjour riche en expériences et en apprentissages.



Classe de CE

Les enfants se sont rendus à Auxerre, au Muséum en compagnie de leurs camarades de CM, pour visiter une exposition sur les volcans.

SE - CP à Lignorelles

Venue du spectacle « les chardons » 3

Achat de livres pour la bibliothèque de classe et pour la participation au prix des incorruptibles

Achat de matériel pédagogique : puzzles, instruments ...

Venue d'une conteuse professionnelle dans l'école
Voyage de fin d'année en Puisaye.

Maternelle

Bibliothèque à Chablis

Musée histoire naturelle à Auxerre, exposition sur l'Egypte ancienne le 21 mai 2007

Une conteuse est venue raconter des histoires, le 25 mai 2007

8 juin, Toucy, train de la Puisaye et atelier poterie
Pique-nique fin juin.



COMITE DES FETES



Notre comité a organisé, le samedi 2 juin, une marche semi-nocturne. Malgré l'incertitude du temps, une trentaine de marcheurs étaient présents.

14 juillet, comme l'an passé cette manifestation se fera au cœur du village, jeux pour les enfants, lâcher de ballons, concert avec la fanfare et feu d'artifice avec la participation des pompiers pour le méchoui.

1^{er} et 2 septembre : fête foraine

Samedi 1^{er}, toute la journée vide-greniers, rue des Coteaux Fleuris, l'après-midi, concours de pétanque.



Dimanche 2, dans l'après midi danse Country.



Ensuite arrivera la fin d'année avec la Saint Sylvestre qui se fera dans la salle des fêtes de Ligny le Châtel. Pensez à réserver votre soirée.

Vendredi 22 juin, ce sera l'assemblée générale de notre comité. En espérant que beaucoup de Malinéens et de nouveaux arrivants participent, afin de faire bouger notre village.

Le bureau.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



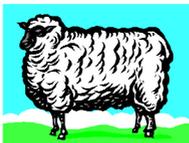
L'amicale des sapeurs-pompiers
de Maligny remercie les habitants

pour l'accueil et la générosité
dont ils ont fait preuve
lors du passage pour le
calendrier.



N'oubliez pas que nous organisons notre
traditionnel méchoui du 14 juillet. Il se tiendra,
comme tous les ans, au lavoir, le

Samedi 14 juillet, à partir de 12h.



Pour vous inscrire, il suffira de
retourner le coupon-réponse qui sera distribué dans
votre boîte aux lettres à l'adresse de M. DI
BLAS Gilles, avant le 7 juillet, merci par avance.

Cordialement, le Président

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte :
du lundi au vendredi
de 10h à 12h
le lundi et le vendredi
de 16h à 17h 30min

Tél : 03.86.47.44.91.

Fax : 03.86.47.54.17.

Mél : mairie.maligny@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein

Lundi, Mardi, Mercredi,

Jeudi et Vendredi

matin de 9h à 12h

l'après-midi de 13h 30min à 17h
30min

Tél : 03.86.47.52.07

Fax : 03.86.47.49.07.



Cartouches

Un bac pour la récupération des
cartouches laser et jet d'encre vides
est à votre disposition à la mairie.

Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est
organisée le mardi matin.

Par respect du personnel nous
préconisons les bacs roulants.

Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution
peuvent se le procurer en mairie.

Balayage des rues



Nous avons demandé à la mairie de
Chablis de procéder au balayage
des rues, environ une fois par
mois.

Pour permettre à l'employé de
faire un travail efficace, il nous
serait agréable que vous veilliez
à ne pas stationner votre véhicule
dans la rue le jour du balayage ou que vous le
déplaciez lors du passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
tous les jeunes Français
garçons et filles, doivent se
faire recenser à la mairie de
leur domicile, ou au consulat,
résident à l'étranger.



s'ils

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois
mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une
ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est
primordial pour vous de conserver précieusement :
en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous
voulez vous inscrire à tout examen ou concours
soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP,
BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite
accompagnée).

Urbanisme



Comme nous vous en avons informé, à regret, mais compte tenu de tous les problèmes rencontrés, la municipalité n'a plus souhaité instruire les permis de construire.

Depuis le 1^{er} avril, l'instruction des permis de construire a été confiée à la D.D.E.

A partir d'octobre, ce sont tous les documents d'urbanisme qui devraient être instruits par la D.D.E.

Les délais seront probablement plus longs et les interlocuteurs moins disponibles !

Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2008) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2008.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein fonctionne du 4 juillet au 31 août dans les locaux de la maison de l'enfant à Pontigny.



Il est ouvert de 7h 45min à 18h 30min.

Il accueille tous les enfants de 3 à 14 ans.

Un transport collectif a été mis en place pour desservir toutes les communes du canton.

Pour tous renseignements contacter :

Roger TONNERRE, le Responsable.

Tél : 03.86.47.86.12. ou 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr



Crèche les Petits Sereins

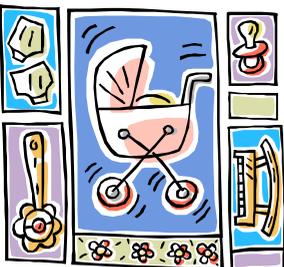
Depuis septembre 2006, la Communauté de Communes a mis en place et finance la « crèche- halte-garderie » à la maison de l'enfant à Pontigny.

Ce sont 13 enfants de 2 mois et demi à 3 ans qui peuvent être

accueillis, du lundi au vendredi, de 7h30mn à 18h 30mn.

Le fonctionnement a été confié à la Mutualité Française Yonne – Côte d'or qui a recruté son personnel.

Pour les parents, le coût de la garde en crèche est calculé par rapport à un barème donné par la CAF et qui varie en fonction des revenus et de la composition de la famille.



Pour la collectivité, une somme de 8 000€ est versée mensuellement à la mutualité à laquelle s'ajoute les frais de fonctionnement évalués à 45€ par jour et par enfant.

Pour tous renseignements contacter :

Amélie TETARD, la Responsable

Tél : 03.86.47.53.46

Accueil péri scolaire

Restauration scolaire



Depuis septembre 2005, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire a mis en place dans des locaux de la mairie de Maligny :

- un accueil péri scolaire qui est ouvert, pendant la période scolaire, du lundi au vendredi, de 7h 30mn à 19h.

- un service de restauration scolaire qui fonctionne pendant la période scolaire dans les mêmes locaux que l'accueil, du lundi au vendredi, de 12h à 14h.

Pour tous renseignements contacter :

Martine CARRIOT, la Responsable

Tél : 06.33.83.94.16.



PREFECTURE DE L'YONNE

PREPAREZ VOTRE FUTUR VOYAGE



**TOUS LES RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES SUR LE PASSEPORT ET
LA CARTE D'IDENTITE**

OU VOUS PROCURER LES DOCUMENTS ?

La copie intégrale de l'acte de naissance doit être demandée à la mairie de votre lieu de naissance.
Si vous êtes né (e) à l'étranger, adressez votre demande au :

Ministère des Affaires étrangères
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 9
ou par internet à : www.diplomatie.gouv.fr

Preuve de la nationalité française :

Si la nationalité française ne peut être établie à partir de l'examen de la copie intégrale de l'acte de naissance, il convient de vous adresser au tribunal d'instance de votre domicile.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

Pour les personnes majeures hébergées, y compris chez les parents, présentez **en plus**, les documents suivants :

- une pièce justificative du domicile de l'hébergeant
- un justificatif d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date d'hébergement

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE TITRE ?

S'il s'agit d'une perte, vous devez la déclarer à la mairie de votre domicile.

S'il s'agit d'un vol, cette déclaration est effectuée auprès des autorités de police ou de gendarmerie compétentes de votre domicile.

LE PASSEPORT D'URGENCE

Le passeport électronique étant un titre sécurisé et fabriqué de façon centralisée (hors préfecture), toute délivrance immédiate d'un passeport électronique est impossible.

Pour bénéficier d'un passeport à lecture optique, d'urgence, il faut répondre aux situations suivantes :

- raisons familiales graves (décès d'un proche ou maladie grave ou accident)
- motifs professionnels

Pour justifier le déplacement urgent, vous devez produire impérativement des documents justificatifs à savoir, certificat médical, attestation de l'employeur certifiant l'aspect professionnel du déplacement et son urgence ainsi que la copie du titre de voyage.

Hormis ces deux cas, aucune dérogation ne vous sera accordée.

ADRESSES UTILES

Pour savoir où en est la fabrication de votre passeport électronique, vous pouvez consulter le site suivant :

www.interieur.gouv.fr
rubrique : vos démarches

Munissez-vous du n° de « cerfa » de la demande que vous avez remplie.

Pour connaître les modalités de voyage dans le ou les pays visités (CNI ou passeport) :

Site du ministère des Affaires étrangères :
www.diplomatie.gouv.fr conseils aux voyageurs

OU S'ADRESSER POUR OBTENIR votre PASSEPORT ou votre CARTE NATIONALE D'IDENTITE ?

A la mairie de votre domicile.

QUELLES SONT LES PIÈCES A PRESENTER ?

Pour une personne majeure

- copie intégrale de l'acte de naissance (original)
- 2 photos d'identité récentes, de format 3,5cm x 4,5cm, identiques, de face et tête nue, sur fond clair, de couleur ou noir et blanc (voir détail au verso)
- un justificatif de domicile récent à vos noms et prénoms (original)
- la preuve de la nationalité française (le cas échéant, selon votre situation, original)
- votre ancien titre périmé ou non (en cas de perte voir ci-après)
- si vous n'avez jamais eu ni CNI ni passeport ou en cas de perte, joindre un document officiel avec photo (carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, carte militaire, permis de chasser, etc...)
- le formulaire de demande dûment rempli et signé par le demandeur

Coût : 60€ en timbre fiscal pour un passeport, gratuit pour une CNI.

Durée de validité : 10 ans

Dispositions générales :

Pour un passeport, la demande peut être déposée par un tiers mais votre présence est obligatoire pour effectuer le retrait du titre. Vous signerez à cette occasion un récépissé de remise du document. Pour une CNI, votre présence est obligatoire lors du dépôt du dossier en raison de l'apposition de l'empreinte digitale.

Pour une personne mineure

Outre les pièces ci-dessus, fournir :

- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale lorsqu'il existe une décision de justice, un jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale, un jugement de tutelle etc...)

Le formulaire de demande sera rempli et signé par le représentant légal exerçant l'autorité parentale, y compris le cadre d'autorisation parentale page 7/8.

Dispositions spécifiques pour les passeports des personnes mineures

Coût : gratuit jusqu'à 15 ans.
30€ entre 15 et 18 ans

Durée de validité du passeport : 5ans.

A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

Le passeport est remis au mineur, en mairie, en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Important :

Depuis l'instauration du passeport électronique en 2006, les inscriptions d'enfants sur les passeports des parents ne sont plus possibles. En revanche, les inscriptions qui figurent sur les passeports des parents en cours de validité demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de 15 ans, sauf pour se rendre aux États Unis où un passeport est obligatoire pour chaque enfant dès sa naissance.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CARACTERISTIQUES DES PHOTOS :

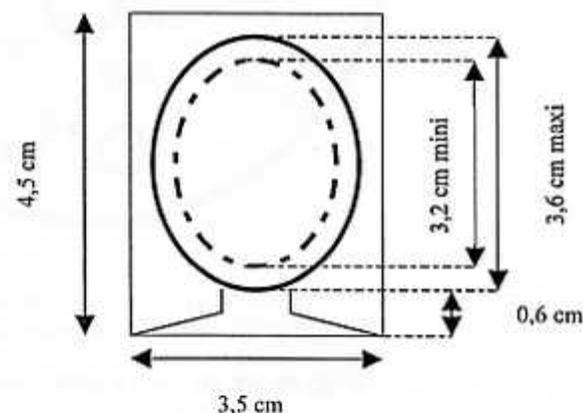
Il est impératif de suivre scrupuleusement ces indications afin d'éviter un rejet par le centre de fabrication des passeports, ce qui entraînera un délai supplémentaire dans sa fabrication.

Le format des photos :

Le portrait doit être représenté de telle façon que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible. La taille du visage entre la base du menton et le sommet du crâne doit être comprise entre 3,2 et 3,6cm. La distance entre le menton et le bas de la photo doit être au moins égale à 6mm.

Qualités des photos et caractéristiques :

La photo doit être de bonne qualité, bien contrastée et faisant bien apparaître le teint naturel. Elle ne doit pas être scannée. La photo doit montrer le sujet de face, tête non penchée, fixant clairement l'objectif sans fermer les yeux. L'expression doit être neutre, la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux. La tête doit être nue sans couvre-chef, ni foulard, ni serre-tête ou autres objets décoratifs. Si vous portez des lunettes, les yeux doivent être parfaitement visibles, sans reflet de lumière sur les verres. Les lunettes de soleil sont proscrites. En outre, la monture ne doit pas masquer une partie des yeux.





Unité Territoriale de Solidarité de l'Auxerrois

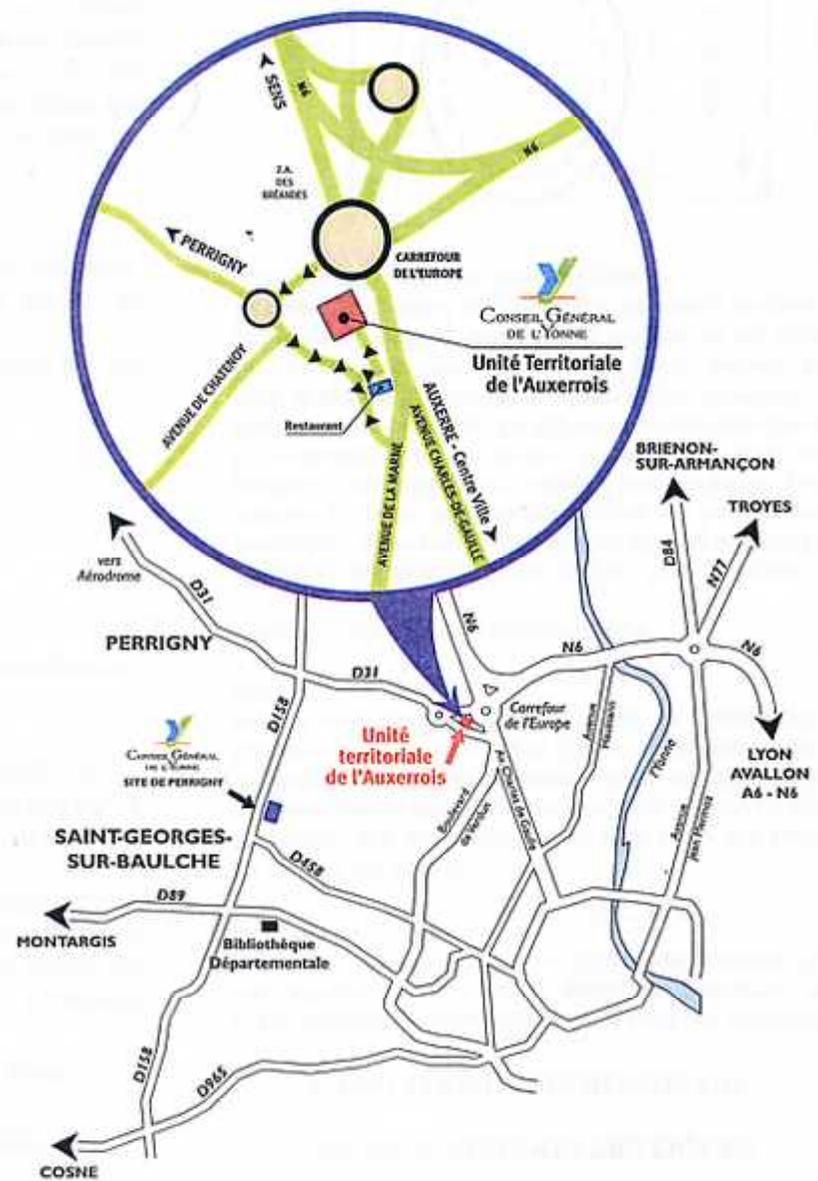
UNITÉ TERRITORIALE DE L'AUXERROIS

4, avenue de Perrigny
89000 AUXERRE

Tél. : 03 86 49 58 00 - Fax : 03 86 49 58 02

Ligne D (arrêt temporaire) : avenue de Châtenoy

Ligne A : avenue de la Marne



Qu'est-ce-qu'une Unité Territoriale de Solidarité?

L'Unité Territoriale c'est :

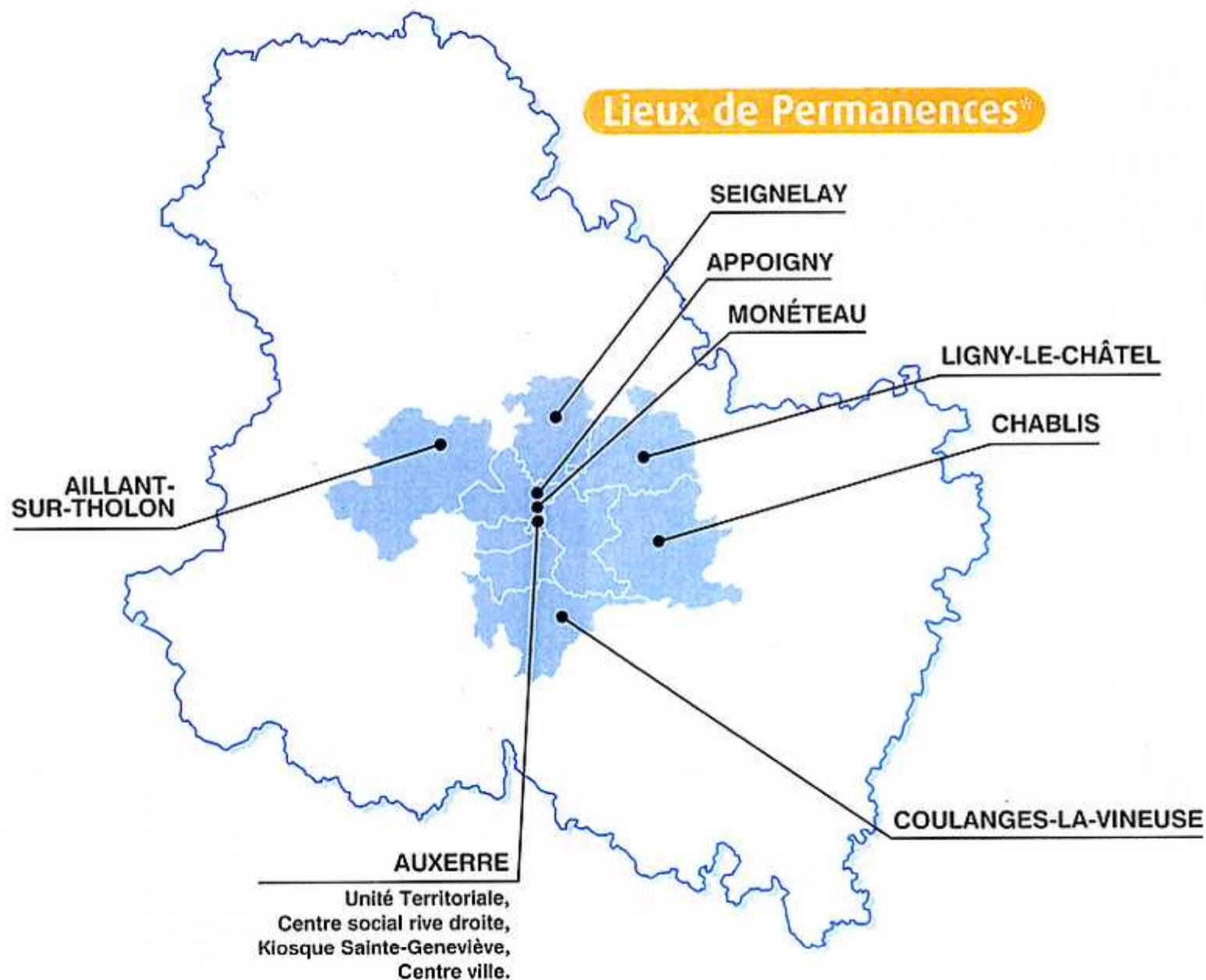
- un lieu d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement des publics en difficulté à partir d'un premier entretien avec un agent d'accueil,
- pour une prise en charge globale de leur situation sur les questions sociales, éducatives, de santé ou d'insertion socioprofessionnelle,
- par des travailleurs sociaux : assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs, ou médico-sociaux : médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières...

La prise de rendez-vous avec une assistante sociale se fait :

- soit par téléphone au secrétariat de l'Unité Territoriale au : **03 86 49 58 00** (standard).
- soit en se rendant directement à l'Unité Territoriale (voir plan d'accès au dos).

Le rendez-vous se déroulera

- soit à l'Unité Territoriale,
- soit dans un lieu de permanence : Auxerre, Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny-le-Châtel, Seignelay, Aillant-sur-Tholon, Monéteau, Appoigny.
- soit à domicile.



* sur rendez-vous uniquement.

Délégation
Départementale
de l'Yonne
Association des
Paralysés de
France



*Au service des
personnes
en situation de
handicap moteur
et de leurs familles*

Service d'auxiliaires
de vie

Prêt
d'appareillage
d'occasion

03 86 46 32 15

L'APF

au service des personnes
en situation de handicap

Pour l'APF, l'être humain ne peut
être réduit à son handicap ou à sa
maladie quels qu'ils soient.

Afin de permettre à la personne
handicapée d'accéder à une pleine
autonomie, l'APF revendique
l'égalité des chances par la
compensation humaine, technique
et financière des conséquences du
handicap.

L'APF s'engage à assurer la
qualité de ses services en
restant au plus proches des
besoins des personnes et de leur
évolution, en développant
l'information et la formation, en
mettant en place des systèmes
d'évaluation.



Délégation Départementale de l'Yonne
Association des Paralysés de France

Directrice de la Délégation : Dominique MANDRILLON

1, allée du Foulon

Téléphone : 03 86 46 32 15
Télécopie : 03 86 42 97 57
e-mail : dd.89@apf.asso.fr
Site : www.apf.asso.fr

Le service d'auxiliaires de vie

Sur Auxerre et ses environs, (Migennes, Pontigny, Aillant, Pourrain, Coulanges...), dans un rayon d'environ 25 km, le service répond aux besoins d'aide humaine de personnes de tout âge en situation de handicap moteur ou polyhandicapées :

- aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, repas, courses...)
- accompagnement dans la vie sociale
- surveillance et aides ponctuelles

Les auxiliaires de vie sont titulaires pour la plupart du titre professionnel délivré par l'AFPA, ou du DEAVS (diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale).

Elles reçoivent une formation continue sur leurs pratiques : gestes professionnels, connaissance du handicap, analyse de la pratique.

Le Service Auxiliaires de Vie fonctionne
7 jours sur 7 de 7h à 21h
(selon les besoins et les demandes des personnes)

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Une permanence téléphonique est assurée en dehors des heures d'ouverture du bureau

Coût de l'intervention :
14,43 € de l'heure
en prestataire

Pour financer les prestations, les usagers du service peuvent bénéficier :

pour les adultes, de la prestation de compensation du handicap ou de la majoration tierce personne sécurité sociale ou de l'allocation compensatrice tierce personne

pour les enfants, de l'allocation d'éducation d'enfants handicapés (AAEH).

Les postes d'Auxiliaires de Vie sont agréés par l'Etat et financés à 45% par l'Etat, à 53% par les usagers et à 2% par diverses Subventions.

Agrément Qualité : n°2-89 BOU 044

Le prêt de matériel adapté

La délégation récupère des appareillages:

- fauteuils manuel et électrique,
- chaise pot,
- rehausseur de WC,
- siège de bain

Ce matériel est remis en état et prêté gratuitement à des personnes adhérentes qui en ont le besoin.

**ASSOCIATION LOCALE
DE LIGNY LE CHATEL**

Couvrant les communes de La Chapelle
Vaupelteigne – Lignorelles – Ligny le Châtel –
Maligny – Méré – Varennes – Villeneuve St Salves –
Villy



- Association loi 1901 -
Agrément simple et qualité

*L'ADMR vous propose des
solutions pour continuer à
bien vivre chez vous*



LOCAL ADMR



✉ : Rue Reine de Sicile (sous la maison de retraite)
89144 LIGNY LE CHATEL

☎ : 03.86.98.01.41 - Fax : 03.86.98.03.74

Permanence :

Mardi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**En cas d'urgence,
vous pouvez contacter les bénévoles
de l'ADMR responsables de votre village.**

Président :

→ M^r Jean POTEL - ☎ : 03.86.4742.33

Pour l'aide aux familles ou personnes de - de 60 ans :

→ M^{me} Françoise DENEAU - ☎ : 03.86.47.43.71

Pour l'aide aux personnes de + de 60 ans :

→ M^r Jean POTEL - ☎ : 03.86.4742.33

Pour la téléassistance :

→ M^r Robert DIDDEN - ☎ : 03.86.47.53.91

→ M^r Jean PAOLELLA - ☎ : 03.86.42.42.40

→ M^r Jean-Claude PHILIPPON - ☎ : 03.86.47.43.77

Responsable villages :

→ La Chapelle V. : M^r PAOLELLA ☎ : 03.86.42.42.40

→ Lignorelles : Poste vacant (contacter M^r POTEL ↑)

→ Ligny le Châtel : M^r CHIAPINO ☎ : 03.86.47.58.25

→ Maligny : M^{me} NOLET ☎ : 03.86.47.48.99

→ Méré : M^{me} THINEY ☎ : 03.86.47.41.21

→ Varennes : M^{me} MASSÉ ☎ : 03.86.47.48.25

→ Villeneuve St Salves : M^{me} GUETTARD ☎ : 03.86.41.86.64

M^{me} LOPES ☎ : 03.86.41.83.96

→ Villy : M^{me} FROMONOT ☎ : 03.86.47.41.17

En cas d'absence d'un bénévole, s'adresser au Président.





L'ADMR est un réseau d'associations loi 1901 du secteur sanitaire et social. Le projet de l'ADMR s'articule autour d'une mission principale : permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, en apportant un service adapté. Ce service s'adresse à des personnes libres de choisir le service qui leur convient et contribue au maintien et au développement de l'autonomie.

Géré et animé par les bénévoles et salariés des associations locales, le service ADMR est proche des personnes aidées pour répondre à leurs attentes et besoins. Dans son mode d'intervention, l'ADMR respecte l'autonomie des personnes et se tient à leur écoute. Elle développe une action solidaire qui favorise la création de lien social entre les habitants.

L'A.D.M.R. proche de vous :

Dans votre village, un **bénévole ADMR** se met à votre disposition pour étudier précisément votre situation et définir avec vous le plan d'aide personnalisé. Une participation financière vous sera demandée, elle sera fonction de vos ressources et des aides extérieures dont vous pourrez bénéficier. L'ADMR est conventionnée avec de nombreux organismes sociaux : caisses de retraites, conseil général, CAF, mutuelles, etc...



NOS SERVICES :

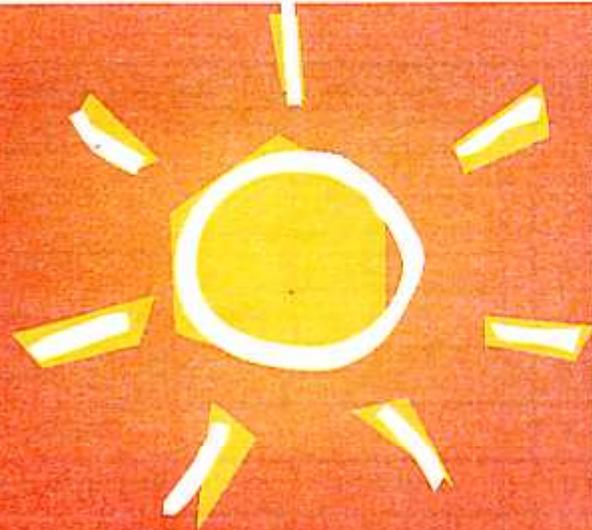
- **Ménage, repassage** (tout public)
- **Soutien à domicile des personnes âgées ou malades** : aide à la toilette, aux courses, à la mobilité
- **Soutien à domicile aux personnes handicapées** : aide à la toilette, aux courses, à la mobilité
- **Aide aux familles** (ou toute personne de - de 60 ans) : grossesse, maladie, famille nombreuse
- **Service de téléassistance** qui vous permet d'être en lien 24h/24 avec vos proches



NOS ENGAGEMENTS :

- **Le respect de votre liberté,**
- **Les services les mieux adaptés,**
- **La prise en compte de votre entourage,**
- **La qualité d'intervention,**
- **Le contrôle et le suivi des interventions,**
- **Un personnel qualifié,**
- **La présence des bénévoles.**





La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR



• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.

Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)

Internet : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule



• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



Les titres de transport et les tarifs :

Ticket unitaire : 2 €
Ticket aller/retour : 4 €
Carnet de 10 tickets : 20 €
En vente auprès du conducteur.

TARIF UNIQUE
quelque soit votre trajet !

Le transport à la demande :

NOUVEAUTÉ 2006

Certains horaires sont en vert : ce sont les horaires réalisés uniquement sur réservation des clients.
Un horaire vous intéresse, la réservation s'effectue simplement :

- Je prends mon téléphone :
- j'appelle le numéro vert 0800 303 309 (appel gratuit)
- du lundi au vendredi
- de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures
- au plus tard la veille du départ avant 17 heures.
- Je prends rendez-vous :
- j'indique le numéro de la ligne, le nom de l'arrêt de montée et l'heure de départ ainsi que le nom de l'arrêt de descente.
- Je donne les mêmes informations pour réserver mon retour.
- Le jour J, un minicar Trans Yonne ou un taxi m'attend à l'arrêt et à l'heure définis et m'amène, en empruntant l'itinéraire le plus direct, à destination. J'arrive au plus tard à l'heure indiquée sur la fiche.

Pour accéder à ce service, demandez-nous la carte d'adhérent. Elle est gratuite et permet au conducteur de vous identifier.

Renseignements horaires et tarifs :

3 adresses

• Rapides de Bourgogne
3, rue des Fontenottes
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 94 95 00
Fax : 03 86 46 49 14
Email : rb@transdev.fr

• Rapides de Bourgogne
39, rue de Paris
89200 AVALLON
Tél. 03 86 34 00 00
Fax : 03 86 34 28 80
Email : rb-avallon@transdev.fr

• Rapides de Bourgogne
Zi. des Vauguilletes
89100 SENS
Tél. 03 86 64 83 91
Fax : 03 86 64 83 92
Email : rb.sens@transdev.fr

Jours de fonctionnement	Période scolaire		Service à la demande pendant la période scolaire	
	Lu Ma Me Je Ve	(1)	Sa	Me
<i>Renvoi</i>				
LA CHAPELLE	06:20		06:20	14:00
FLOGNY LA CHAPELLE Poste	06:25		06:25	14:05
CARISEY Entrée du Village	06:30		06:30	14:10
CARISEY Face au Café	06:31		06:31	14:12
MERE arrêt car	06:35		06:35	
VARENNES arrêt car	06:40		06:40	14:17
LIGNY LE CHATEL Poste	06:43		06:43	14:20
LIGNY LE CHATEL Hôtel Bief	06:45		06:45	14:22
MALIGNY Boulangerie	06:50		06:50	14:27
MALIGNY Place	06:51		06:51	14:28
VILLY	06:54		06:54	14:31
LIGNOUELLES Arrêt car	06:57		06:57	14:35
BLEIGNY LE CARREAU Eglise	07:06		07:06	14:45
MERRY Centre arrêt car	07:09		07:09	14:49
MONTIGNY LA RESLE Eglise	07:14		07:14	14:54
LA RESLE Château	07:21		07:21	
VILLENEUVE ST SALVES arrêt cars	07:24		07:24	14:59
LABORDE Mairie				15:07
LA TOUR COULON Arrêt car				15:12
JONCHES Arrêt car	07:30		07:30	15:13
AUXERRE Université	07:32		07:32	
AUXERRE CIFA	07:36		07:36	
AUXERRE Gare Routière	07:40		07:40	15:18
AUXERRE C.E.S. Albert Camus	07:49		07:49	
AUXERRE Gare S.N.C.F.	08:00		08:00	15:23

Horaires des trains donnés à titre indicatif

Legend
Lignes 1, 2, 4 et 24
Collège Paul Bert : doublage de la ligne 4
Collège Denfert Rochereau : doublage ligne 4 et triplages ligne 21
Collège et Lycée Saint Joseph : doublage ligne 21

(1) Correspondances à 7h45 en gare routière pour la desserte des établissements scolaires

■ Transport à la demande.

CIFA : ligne 1
Lycée Ppurier : lignes 2, 4 et 24
Collège Paul Bert : doublage de la ligne 4
Collège Denfert Rochereau : doublage ligne 4 et triplages ligne 21
Collège et Lycée Saint Joseph : doublage ligne 21



21
ligne régulière



AUXERRE
↔
FLOGNY-LA-CHAPELLE

Horaires
valables
à compter
du
2 septembre
2005



Jours de fonctionnement

Renvoi

	Période scolaire			Services à la demande pendant la période scolaire	
	Lu Ma Je Ve	Lu Ma Je Ve	Me	Sa	Me
AUXERRE C.E.S. Albert Camus		16:50	11:50		
AUXERRE C.E.S. Paul Bert			12:05		
AUXERRE Gare Routière	17:50	16:55	12:20	12:20	17:50
AUXERRE Lycée Saint Joseph	17:55		12:25	12:25	17:55
JONCHES arrêt cars	18:00	17:05	12:30	12:30	18:00
LABORDE Mairie	18:05				18:05
LA TOUR COULON	18:08				18:08
VILLENEUVE ST SALVES arrêt cars	18:14	17:12	12:37	12:37	18:14
VILLENEUVE ST SALVES Eglise		17:15			
LA RESLE Château	18:17		12:40	12:40	18:17
MONTIGNY LA RESLE Eglise	18:24	17:23	12:47	12:47	18:24
LA FEUILLERIE	18:28	17:18	12:51	12:51	18:28
LA RESLE Château		17:28			
MERRY Centre arrêt cars	18:31		12:54	12:54	18:31
BLEIGNY LE CARREAU Rue au dos	18:34		12:57	12:57	18:34
BLEIGNY LE CARREAU rue de la Source	18:35		12:58	12:58	18:35
LIGNORELLES arrêt cars	18:40		13:03	13:03	18:40
VILLY Centre	18:44		13:07	13:07	18:44
MALIGNY Rue Auxerroise	18:47		13:10	13:10	18:47
MALIGNY Boulangerie	18:48		13:11	13:11	18:48
LIGNY LE CHATEL Hôtel Bief	18:53		13:16	13:16	18:53
LIGNY LE CHATEL Poste	18:55		13:18	13:18	18:55
VARENNES arrêt cars	18:58		13:21	13:21	18:58
MERE arrêt cars	19:03		13:26	13:26	19:03
CARISEY Face au Café	19:06		13:29	13:29	19:06
CARISEY sortie village	19:08		13:31	13:31	19:08
FLOGNY LA CHAPELLE Poste	19:13		13:36	13:36	19:13
LA CHAPELLE	19:18		13:41	13:41	19:18

Transport à la demande.

Ligne
Ligny-le-Château, Flogny-la-Chapelle,
Laborde, Varennes, Bourges

Revue de presse



Des voleurs écument les mairies

DANS la nuit de jeudi à vendredi, des cambrioleurs ont écumé les collectivités du Chablisien en s'attaquant à la mairie de Maligny, à celle de Chablis, à la communauté de communes du Chablisien et à l'Office du tourisme de Chablis.

Selon les premières constatations, les cambrioleurs ont tout d'abord visité les bureaux de l'Office de tourisme et de la communauté de communes du Chablisien, situés dans le même bâtiment. Ils ont volé plusieurs ordinateurs, des appareils de photographie numérique et quelques centaines d'euros dans la caisse de l'office. Ils se sont ensuite rendus à la mairie de Chablis, où siégeait le conseil municipal quelques heures auparavant. Là, ils ont fracturé cinq portes, forcé des tiroirs pour finalement dérober un appareil photo numérique et une cafetière électrique. Au passage, ils ont signé leur forfait en plantant un coupe-papier sur un mur dans le bureau du maire. En revanche, aucun document administratif ni dossier n'a disparu.

Des attaques « symboliques » ?

Pour le maire de Chablis et président de la communauté de communes du Chablisien, le réveil a été douloureux. Hier après-midi, Patrick Gendraud ne cachait pas sa colère et son sentiment de « ré-



Dans la mairie de Chablis, les voleurs ont fracturé cinq portes, forcé des tiroirs, volé un appareil photo.

volte » face à des « actes de vandalisme et de banditisme », l'œuvre selon lui de « commandos ». « Attaquer une mairie, c'est symbolique. Ils s'en prennent aux institutions, aux représentants de l'ordre. Les gendarmes et les élus font leur travail mais il s'agit malheureusement d'un phénomène de société. Il est temps que ce sentiment d'impunité cesse, que cela change », a-t-il déclaré, ulcéré.

A Maligny, les cambrioleurs, probablement les mêmes, ont forcé une porte située à l'arrière du bâtiment. Ils se sont emparés d'un vidéo-projecteur, d'un téléphone portable, et, comme à Chablis, d'une cafetière. A l'image de son collègue Patrick Gendraud, le maire de Maligny, Gérard Arnouts, a découvert hier matin un spec-

tacle de désolation. Car les voleurs ont retourné tous les bureaux, sans apparemment voler le moindre document administratif. Durant toute la journée, les employés et l'édile se sont donc efforcés d'effacer les traces du cambriolage, probablement l'œuvre de la même bande. « C'est extrêmement désagréable de retrouver la mairie dans un état pareil. En ce moment, il y a un groupe qui tourne dans la région pour voler du matériel et le revendre », explique Gérard Arnouts. Une référence aux cambriolages commis, voici un peu plus d'un mois, dans la mairie et dans l'Office de tourisme de Pontigny. De quoi mettre sur les dents les gendarmes de la communauté de communes de Ligny-le-Châtel, en charge de l'enquête.

Ph. B.

Les bonnes volontés récompensées

Samedi, les lauréats du concours des maisons fleuries et des illuminations de Noël, retenues par la commission environnement du conseil municipal, ont reçu leur récompense, au caveau.

Le Palmarès des maisons fleuries : avec jardin : M. et M^{me} Denis Roblot, M. et M^{me} Gérard Lefèvre, Nadine Denombret. Façades : M. et M^{me} José Viera, M. et M^{me} Michel Boitelet, M. et M^{me} Benoît Dubois. Domaines viticoles : M. et M^{me} Denis Jolly, M. et M^{me} Yvon Vocoret, chais de M. et M^{me} Lamblin. Commerces et autres : Hôtel des voyageurs (M. et M^{me} Claude Guyon), Etude de Me Bannwarth.

Le palmarès des illumina-



Les lauréates ont reçu les récompenses du maire G. Arnouts et du responsable de la commission L. Nolet.

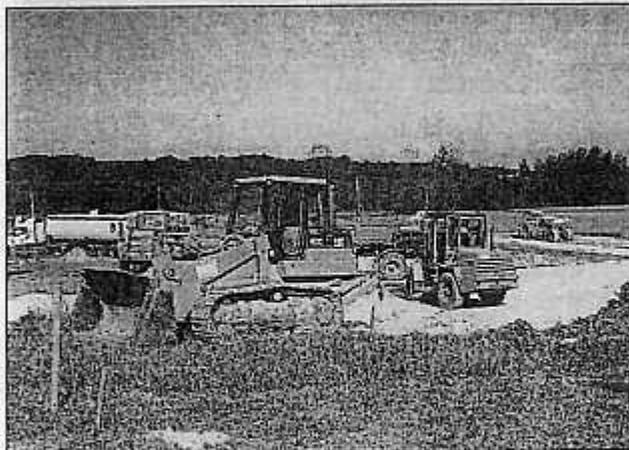
tions : Maisons : M. et M^{me} Di Blas, M. et M^{me} Bernard Eric Marie, M. et M^{me} Michel Dlondeau. Façades : M. et Sauvageot, M. et M^{me} Yane M^{me} Frédéric Raimond, M. et Denombret, M. et M^{me} Jean M^{me} Michel Boitelet.

La Nation reconnaissante



Samedi, élus de la commune et habitants, accompagnés par les délégations d'anciens combattants, ont commémoré dans le plus profond recueillement le 88^e anniversaire de l'armistice. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, cinq anciens combattants de la guerre de 39-45 ont été honorés. Yves Le Moal, de Laborde, René Rey et Roger Bouvet, de Lignorelles, Robert Vocoret et Louis Di Blas ont reçu la médaille de la Reconnaissance de la Nation des mains du maire, Gérard Arnouts (Photo : Joël Gesvres).

IDS Condipoudre déménage à Maligny



Dans la ZA de Maligny, les engins ont réalisé la plateforme sur laquelle sera implanté le bâtiment.

L'usine de conditionnement à façon Condipoudre, spécialisée dans l'ensachage de produits agroalimentaire en poudre, en granulés ou liquides, a été fondée en 1982 par la famille Lerolland, dans une ancienne laiterie située au hameau de Merry. Son activité consiste à recevoir des produits fabriqués par d'autres en grande quantité et à les conditionner en sachets. Potages, chocolat, aromates, café, etc., sont ainsi emballés dans ses locaux avant d'être commercialisés.

Lors de son rachat, en 2003, par Isabelle et Sylvain Delong, elle comptait 9 employés. « Nous en avons aujourd'hui 19 et notre chiffre d'affaires a doublé », souligne la dirigeante. « L'essentiel de notre activité, pratiquement 95 %, a pour cadre la France. Nos principaux clients : Van Hooten, Vahiné ou sel de Guérande. Les bâtiments sont devenus trop exigus, peu fonctionnels et ils ne répondent plus aux exigences des normes agroalimentaires. Il était, par ailleurs, bien difficile de les transformer et de les agrandir. Nous avons donc décidé de créer un nouveau site de production », explique

Isabelle Delong.

« Au moment de la demande, aucun terrain viabilisé n'était disponible à Montigny-la-Resle et l'autorisation de créer un accès routier vers le terrain proposé a été refusée par la DDE. Nous nous sommes donc tournés vers Maligny où une parcelle était disponible immédiatement dans la zone artisanale communautaire. Nous avons sauté sur l'occasion et nous avons reçu un accueil très chaleureux du maire qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter notre implantation ».

3 000 m² de surface

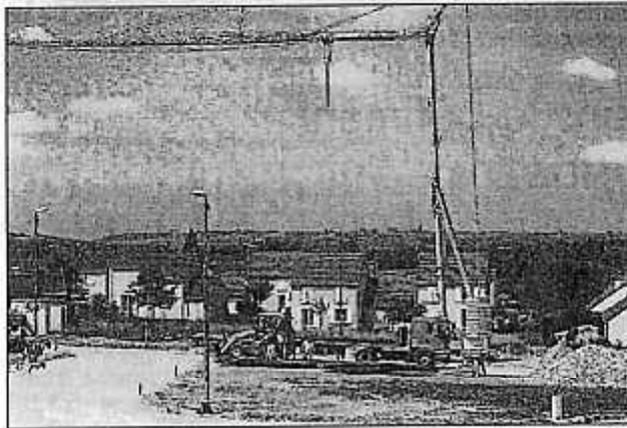
Grâce à l'aide de Yonne Équipement, IDS Condipoudre prépare donc son installation à Maligny où, depuis le 15 mai, les travaux de terrassement destinés à accueillir la future structure sont en cours sur un terrain de 1 ha qui borde le CD91. Le bâtiment lui-même aura une surface au sol de 2 300 m² dont 700 m² sur deux étages, soit 3 000 m² au total exploitables. Si rien ne vient perturber la bonne marche du chantier, la nouvelle usine devrait être prête fin décembre 2007.

Un lotissement privé en préparation

Depuis quelques semaines, une grue géante domine le village. Elle est installée au lieu-dit « Les Hâtes », là où le futur lotissement privé du même nom, dont la réalisation a été confiée à la société Brennus Habitat, est en cours d'implantation. Le terrain d'environ un hectare a été vendu par la commune à cette société qui a pris en charge la création de voirie et les branchements des lots aux réseaux existant. La commune a, pour sa part, financé la pose des conduites

principales. A terme, ce lotissement proposera sept pavillons à la location, deux pavillons pour accès à la propriété, et six parcelles viabilisées, à la vente aux particuliers pour la construction. Les travaux de gros œuvre confiés à la société Fontaine ont débuté. Si rien ne vient perturber la bonne marche du chantier, le lotissement sera livré début 2008. A ce moment-là, la nouvelle voirie deviendra communale.

P.-F. C.



Les travaux de gros œuvre ont débuté en mai.

Des arbres abattus

Dans l'espace aménagé entre la mairie et l'ancienne maison Lafarge, le pin près de la petite halle ouverte menaçait de tomber. « Nous nous sommes aperçus aussi que le frêne proche était complètement creux. Même situation pour les tilleuls à côté du monument aux Morts. Tous étaient dangereux et menaçaient la sécurité des habitants. Avec beaucoup de regrets, nous avons été dans l'obligation de les faire abattre », explique le maire, Gérard Arnouts.

« Nous avons fait appel à l'entreprise Pierre-Elagage à Gurgy spécialisée dans l'émondage des arbres de grande hauteur qui a réalisé l'opération en moins d'une journée. Ces arbres seront remplacés par des arbustes d'ornement plus petits ».

Les ouvriers ont d'abord sectionné les branches hau-



L'ouvrier coupe d'abord les branches hautes.

tes avant de couper les troncs.

P.-F. C.

Rénovation de la rue des Coteaux-Fleuris



La rue des Coteaux-Fleuris est empruntée tous les jours par de nombreux poids lourds.

Depuis la semaine dernière, les riverains et usagers de la rue des Coteaux-Fleuris disposent d'une chaussée entièrement renouvelée. « Cette route avait subi des dégradations importantes, du fait des travaux d'installation des conduites de gaz et de l'érosion par les eaux de ruissellements lors des fortes pluies. D'autre part, cet axe est régulièrement emprunté par un nombre croissant de poids lourds qui viennent livrer chez les viticulteurs. Il était temps d'entreprendre sa rénovation », explique le maire Gérard Arnouts, satisfait des travaux réalisés par l'entreprise SGREG sur cet axe, entre chemin de Beaune et route de Chablis.

La commune a profité de cette opération pour étendre

le réseau d'assainissement des eaux usées qui n'existait pas dans cette rue et créer un assainissement pluvial, en partie aérien par pose des caniveaux sur une longueur de 410 mètres et en partie souterrain. Le reprofilage de la chaussée suivi par la pose d'un enrobé a permis de donner une pente unique et d'assainir la route. En mai-juin, ces travaux seront complétés par la pose d'un enduit entre la route de Chablis et la route de Tonnerre.

Le coût total de cette rénovation, en grande partie supporté par la commune, est de 101 924 euros HT; seule a été obtenue du département une subvention de 10 000 euros pour les caniveaux (30 % de la dépense).

P.-F. C.

Les sapeurs-pompiers ont un nouveau chef

Entré au centre de première intervention (CPI) de Maligny en 1981 et promu adjudant, le sergent Serge Blondeau a été officiellement nommé chef de corps, samedi, en remplacement de Maurice Barbé. Le maire Gérard Arnouts et le lieutenant Bruno Bouchu, commandant le centre de secours de Ligny-le-Châtel, lui ont remis les galons lors d'une cérémonie à laquelle participaient ses collègues pompiers du CPI et leurs épouses et des élus de la commune.

Rappelant la carrière du nouveau chef, jalonnée de distinctions et de nominations, le maire n'a pas manqué d'insister sur sa volonté d'acquiescer un maximum de compétences en participant aux différentes sessions de formations qui lui ont permis d'obtenir, notamment, le brevet national de secourisme en 1983, la réanimation et le secours routier en 2006. « C'est donc logiquement que vous prenez en charge le CPI avec le grade d'adjudant. Je souhaite que vous soyez un chef de corps autoritaire et souple, capable d'entraîner vos hommes dans les missions qui vous seront confiées », a-t-il souligné, avant que de lui remettre galons et képi.

Après avoir remercié Maurice Barbé, familièrement surnommé « Momo », qui a fait valoir ses droits à une retraite méritée après 29 années de dévouement au service des autres, Gérard Arnouts a insisté sur l'importance du CPI dans la commune. Une importance confirmée par la signature de la convention tripartite CPI-commune-SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sur les missions très spécifiques qui lui sont confiées, en partenariat avec le centre de secours de Ligny. « La notion de sécurité est



Le nouveau chef a reçu ses galons d'adjudant des mains de Gérard Arnouts et du lieutenant Bouchu.

primordiale pour les habitants et, de notre côté, nous savons pouvoir compter sur vous. Tout est basé sur la confiance et donc sur votre compétence et votre efficacité, votre rapidité d'intervention et votre faculté d'adaptation à la situation qui se présente dans chacun des sinistres. Dans ce domaine, il est sécurisant de savoir que l'intervention peut être rapide. »

Appel aux volontaires

Le bilan des sorties de l'année 2006 ne se solde, à ce jour, que par 13 interventions : un feu de cheminée, trois assistances sur la voie publique et secours à des person-

nes, trois feux de chaumes et abords des maisons, un accident de la route, quatre destructions de nids d'insectes et une ouverture de porte. Cependant, le nouveau chef de corps a profité de cette occasion pour lancer un appel au volontariat : « Notre effectif actuel est de neuf sapeurs-pompiers. Nous sommes en attente de l'incorporation de Victor Guyard, actuellement aux JSP (Jeunes sapeurs-pompiers), au 1^{er} janvier et nous sommes prêts à accueillir ceux qui souhaitent intégrer notre corps afin de l'étoffer un peu plus. » Il suffit pour cela de se faire connaître à la mairie.

P.-F. C.

Paillettes pour les aînés



Cette année, innovation de taille pour les anciens des villages de Maligny et Villy : le traditionnel repas offert aux plus de 70 ans par les comités d'action sociale des deux communes s'est transformé, dimanche, en une invitation à la Coupole des Anges pour le repas du midi et le spectacle plein de paillettes, de musiques, de danses et de magie. La soixantaine d'habitants, accompagnée par les responsables des CCAS, a profité de cette aubaine. A l'unanimité, les participants (ici au retour) sont revenus enchantés, avec des images féeriques plein la tête.

Les sapeurs-pompiers à l'école primaire

Samedi matin, les élèves des deux classes de l'école élémentaire de Maligny, niveaux CE1-CE2 et CM1-CM2, ont reçu la visite des sapeurs-pompiers du Centre de première intervention (CPI) de Maligny. Cette visite entrait dans le cadre d'une opération prévention dirigée par l'adjoint Serge Blondeau, chef de corps. Au programme, une manœuvre d'évacuation des locaux en cas d'incendie et une partie théorique portant sur les principes de base de la sécurité dans et aux abords de l'école : circulation

des piétons, descente et montée dans les cars ou dans les voitures, utilisation des jeux de la cour, précautions d'emploi des appareils électriques et informatiques...

De très nombreuses questions ont été posées et une discussion très enrichissante s'est instaurée entre l'intervenant et les enfants. Pour terminer la matinée, la mise en batterie de la lance d'incendie par les pompiers a précédé la présentation du matériel dont ils disposent et la visite de leur local.

P.-F. C.



Enfants, enseignants et pompiers après la manœuvre d'évacuation.

Formation aux appareils respiratoires isolants



L'entrée dans la cave enfumée est proche pour les deux pompiers sous ARI.

Le Centre de première intervention (CPI) de Maligny dispose de deux appareils respiratoires isolants (ARI) dont l'acquisition a été financée par la commune. Ce matériel, très important pour la protection des personnels qui interviennent dans la lutte contre un incendie dégageant des fumées toxiques, nécessite une formation très spécifique avant d'être utilisé. A noter que pour pouvoir utiliser les ARI dans la recherche et le sauvetage de personnes intoxiquées, le CPI devrait avoir quatre appareils et non deux.

Durant toute la journée de samedi, l'adjutant Serge Blondeau, commandant du CPI, et cinq de ses hommes ont suivi la formation dispensée par le lieutenant Bouchu, chef du centre de secours de

Ligny-le-Châtel, aidé par le sapeur Emeric Olivotto. Le programme prévoyait la découverte des ARI ainsi que l'initiation à leur mise en place, à leur port et à leur fonctionnement. Après une partie théorique collective, le matin, dans le local du CPI, l'utilisation pratique sur le terrain a eu lieu, l'après-midi, dans une cave enfumée pour l'occasion. Les pompiers appareillés et placés en binôme, ont évolué dans l'espace obscur et rempli de fumée.

L'objectif de la manœuvre était évidemment de rappeler les consignes à mettre en œuvre avant d'intervenir, puis de s'accoutumer à se déplacer en milieu hostile et enfin de tester le fonctionnement des ARI. Mission réussie pour les stagiaires.

Une nouvelle compétence

Jeudi soir, sous la présidence de Gérard Arnouts, conseiller général et maire de Maligny, les délégués de la communauté de communes de la Vallée du Serein (CCVS) ont participé à une réunion relativement courte mais dense dans son contenu, avec des décisions importantes pour les communes.

La possibilité pour la CCVS de se doter d'une nouvelle compétence qui permettra de prendre en charge la rénovation des voiries des communes a fait débat. Déjà évoquée en 2002, cette question est relancée et une réflexion s'impose quant aux conséquences financières

qu'elle ne manquera pas d'entraîner pour la collectivité. Avant que de se prononcer définitivement, la communauté confie à un groupe de travail, constitué des maires de chaque commune et de Gérard Pétas, Olivier Savary et Pascal Pelle, le soin d'étudier la faisabilité du projet et de définir les voies et les travaux qui pourraient être du ressort de la CCVS.

Autre sujet abordé : le tourisme par le biais de la création, dans le cadre de la vente probable du domaine de l'abbaye, d'un pôle de tourisme culturel envisagé par la commune de Pontigny, auquel la

CCVS est invitée à participer soit en tant que porteuse du projet, soit en y étant associée. Finalement, il est décidé à l'unanimité que la commune de Pontigny restera maîtresse de son projet. Un comité de pilotage sera alors créé, auquel sera associée la communauté de communes qui pourrait prendre à son compte les investissements et les activités relevant de ses compétences et de l'intérêt communautaire.

D'autre part, une subvention exceptionnelle de 5 000 euros a été votée, destinée à redresser la situation financière « délicate » de l'Office du tourisme cantonal. L'obtention d'emplois aidés et les projets de développement touristiques devraient permettre d'assainir la situation. Concernant le projet d'ouverture de la décharge de classe III à Villy, un nouveau décret oblige la collectivité à demander, dossier à l'appui, une autorisation préfectorale d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes. L'étude et la constitution de ce dossier sont confiées à la société Projetec Environnement. Enfin, les conseillers refusent majoritairement d'adhérer au futur syndicat mixte à vocation de modernisation et de gestion d'une fourrière animale intercommunautaire et de s'associer à la révision du Plan d'occupation des sols (futur PLU) de la commune de Maligny.



Une subvention de 5 000 euros a été votée, destinée à redresser la situation financière « délicate » de l'Office du tourisme cantonal.

P.-F. C.

Une hausse de la taxe sur les déchets ménagers

Lundi soir, les délégués communautaires de la Vallée du Serein, réunis autour du président, Gérard Arnouts, ont adopté à l'unanimité le compte administratif 2006 qui dégage un excédent global de 193 834 euros et un budget primitif général 2007 qui avoisine les 3,7 millions d'euros. Ils ont entériné les propositions de la commission des finances dont l'une concerne l'augmentation de 2 % des taux des contributions directes qui générera un surplus à payer de 0,91 euro par habitant et une recette supplémentaire de 3 913 euros : taxe d'habitation, 1,25 % au lieu de 1,23 ; foncier bâti, 2,16 % (au lieu de 2,12) ; foncier non bâti, 3,50 % (au lieu de 3,43) ; taxe professionnelle, 1,05 % (au lieu de 1,03). D'autre part, le taux de la taxe sur les ordures ménagères passe de 9,57 % à 11 %, soit un coût supplémentaire de 11,75 euros par habitant et une recette supplémentaire de 50 000 euros pour la collectivité.

Enfance et environnement

Avec 21 % du budget de fonctionnement chacun, ces deux services sont en augmentation, le premier du fait de l'ouverture de la crèche, le deuxième de l'ouverture de la déchetterie qui a entraîné l'accroissement du coût de traitement des déchets. « L'augmentation de la taxe



Gérard Arnouts, au centre, s'est attaché à faire une présentation des budgets des différents services.

des ordures ménagères est, en grande partie, la conséquence du succès de la déchetterie. Cependant la recette attendue, 300 000 euros au total, ne couvre pas la totalité des frais de ce service estimés à 351 912 euros », a expliqué le président. Le service environnement comprend, outre la déchetterie et les espaces propreté, la collecte et le traitement des ordures ménagères et la carrière de Villy, pour la mise aux normes de laquelle une somme de 95 000 euros a été prévue.

Une annexe au gymnase et crèche

Côté investissements, les projets de construction de la salle annexe au gymnase et d'une crèche indépendante

ont été retenus. Les sommes, 480 000 euros pour l'annexe et 500 000 euros pour la crèche, ont été inscrites au budget afin d'établir les demandes de subventions, même si ces projets ne se concrétisent financièrement qu'en 2008. Des emprunts nouveaux d'un montant de 460 000 euros ont été budgétés mais ne seront pas nécessairement réalisés ; ils porteraient le taux d'endettement effectif à 9,67 % (capital et intérêt des emprunts par rapport aux dépenses de fonctionnement).

Pour clore cette réunion, le rapport annuel de l'exercice 2006 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a été adopté à l'unanimité.

P.-F. C.

La crèche va être climatisée

Présidée par Gérard Arnouts, maire de Maligny et conseiller général, la réunion de la Communauté de communes de la Vallée du Serein (CCVS) a eu lieu mardi soir. Quelques décisions ont été prises, concernant notamment la crèche.

L'ouverture de la crèche, installée dans la Maison de l'enfant, à Pontigny, correspond à un véritable besoin sur le canton : son taux de remplissage est actuellement de 100 % et les 13 places attribuées, à temps plein ou à temps partiel, ont permis de satisfaire 43 enfants. Aujourd'hui, la question de construire un bâtiment indépendant, jouxtant le premier, pour accueillir cette activité, se pose aux délégués. La réflexion portant sur un avant-projet sommaire et des estimations chiffrées de fonctionnement à 20 ou 22 lits est lancée et la décision sera prise en septembre.

Des volets remplacés

En attendant, la crèche fonctionne dans des locaux très exposés au soleil et donc surchauffés durant l'été. La pose d'une climatisation (pouvant générer le froid et le chaud) a donc été décidée dans ces salles et dans le bureau de direction, pour un coût de 7 950 euros hors taxes. La décision de remplacer, sur la partie crèche, des volets roulants plastiques par des volets aluminium - et leur électrification - a également



Gérard Arnouts a présidé cette courte réunion.

été prise, pour un coût de 5 398 euros HT. Ces travaux bénéficieront d'une subvention départementale de 30 %.

Pour le traitement des ordures ménagères, dont le contrat est arrivé à son terme au 1^{er} janvier 2007, un appel d'offres européen a été lancé. C'est finalement la COVED pour le site de Duchy qui a été retenue. Enfin, concernant les difficultés de stockage et d'enlèvement des déchets électriques, électroniques et électroménagers à la déchetterie, la commission environnement est chargée de réfléchir à une solution satisfaisante.

P.-F. C.

Un accueil favorable au projet de gymnase



Les responsables des associations ont accueilli favorablement le projet présenté. La réunion permettait de recueillir leurs observations ou suggestions.

Le projet du futur gymnase a été présenté lundi aux associations sportives.

Attendu depuis plusieurs années, le futur gymnase du canton de Ligny-le-Châtel, financé par le département, et sa salle annexe, financée par la Communauté de communes de la vallée du Serein, ont été présentés, lundi soir aux responsables de la dizaine d'associations sportives susceptibles d'en être les futures utilisatrices : football, tennis et tennis de table, judo, gym, pompiers...

Comme l'a rappelé en préambule Gérard Arnouts, conseiller général, l'objectif de cette réunion était « de prendre connaissance du pro-

jet » dont l'étude a été confiée au Cabinet d'Architecture Jean-Marie Bette, « de recueillir les observations et les suggestions des participants afin d'étudier les possibilités de faire évoluer la structure et l'adapter aux besoins ».

De la discussion fort enrichissante qui a suivi l'historique et la présentation, il apparaît que, dans son ensemble, le projet, tel qu'il a été conçu, a été accueilli très favorablement et semble bien correspondre à l'attente des utilisateurs.

Deux souhaits

Deux souhaits ont cependant été formulés. Le premier, important mais difficile à mettre en œuvre et coûteux, concerne l'aménagement d'une partie public dans la grande salle du gymnase. Le

deuxième, plus facilement réalisable, concerne la modification de la salle de rangement de la salle annexe et son réaménagement en vestiaires avec sanitaires et douches. Ils seront transmis pour étude à l'architecte, puis aux financeurs, conseil général et CCVS, pour accord. Une autre réunion est prévue dans les jours à venir avec les enseignants du canton. La prochaine étape portera sur les besoins de chacun et l'organisation des créneaux horaires. En effet, le démarrage des travaux, prévus pour une durée de 12 mois, pourrait intervenir au dernier trimestre 2007. Le gymnase, dont le coût de fonctionnement sera à la charge du syndicat du collège de Chablis, serait opérationnel à la fin de l'année 2008.

P.-F. C.

La classe de Luc Nolet de retour de Savoie



Les enfants et les accompagnateurs ont bien profité de ce séjour d'une semaine en Savoie.

Les élèves de la classe de Luc Nolet, de niveau CM, ont repris le chemin de l'école de Maligny après leur séjour en Savoie, où ils étaient hébergés au chalet Les Edelweiss à Lans-le-Bourg. Ils sont rentrés en fin de semaine der-

nière, ravis du beau temps, idéal pour pratiquer le ski alpin, les balades en raquettes, prendre un baptême de traîneaux tirés par des chiens.

Les écoliers se sont aussi initiés à l'astronomie, ils ont découvert la faune et la flore

alpines, les activités hydro-électriques des cours d'eau, mais également et peut-être surtout, la vie en collectivité.

Ce séjour était financé par la coopérative scolaire et le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire).

Ils ont craqué une toile



Comme les années précédentes, parallèlement aux actions menées en faveur des anciens, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Maligny a décidé d'inviter les plus jeunes du village à une sortie cinéma, en leur offrant un court voyage à Auxerre pour voir le dernier film d'animation « Arthur et les Minimoys ». Avec un encadrement constitué de responsables du CCAS, une quarantaine d'enfants et d'ados a répondu à cette invitation et apprécié cette sortie.

Les vététistes sur tous les fronts

L'association Chablis aventure VTT a été créée à Maligny en mai 2003 autour de passionnés de VTT et de nature. Durant la pause hivernale, le maintien en forme des adhérents a prévalu, avec des sorties VTT, vélo de route et raquettes en montagne. Le printemps verra la reprise des randonnées et compétitions. Certaines sont organisées par le club lui-même : la Croq'lune programmée le 3 mars au départ de Fontenay-près-Chablis et la Croq'vignes, le 2 septembre au départ de la Ferme de Roncenay à Maligny (randonnées pédestres et VTT). Le temps fort de cette année 2007 aura pour décor l'Avallonnais, comme le précise l'un des responsables : « Les 18, 19 et 20 mai, se déroulera à Avallon le national VTT Ufolep. Nous serons là pour aider à l'organisation de cette épreuve ».

Les sorties

Février : le 10, randonnée à Cézy.

Mars : le 3, la Croq'lune à Fontenay-près-Chablis ; le 4, Transavallonnaise à Avallon ; le 11, championnat Ufolep à Eglény ; le 25, championnat départemental XC à Irancy.

Avril : le 1^{er}, championnat



La randonnée VTT allie le plaisir du sport à celui de la découverte.

régional à Avallon ; le 9, championnat départemental XC à Saint-Père et randonnée de Vézelay ; le 15, rando à Vaudeurs ; le 29, les Raidillons du Sénonais et championnat départemental XC à Béru.

Mai : le 1^{er}, randonnée du muguet ; le 8, Villiers-les-Hauts ; le 13, l'Intrépide à Armeau ; les 19-20-21, championnat national Ufolep à Avallon ; le 25, les 4 heures de Thèmes.

Juin : le 9, la Franck-Pineau ; le 17, la Florentine à Chichée ; le 24, la Tip Top à Nailly ; le 24, les Cadoles à Bar-sur-Seine.

Juillet : le 8, la Cass'patte à Cézy.

Août : le 5, randonnée à Irancy ; le 19, les Grimettes de l'Avallonnais ; le 26, la Transarmélienne à Armeau.

Septembre : la Croq'vignes à Maligny ; le 9, championnat départemental XC à Véron ; le 30, randonnée de l'Armançon et raid découverte à Ancy-le-Franc.

Octobre : le 28, La Martlotte à Saint-Martin-du-Tertre.

Novembre : les Frimas à Quarré-les-Tombes.

P.-F. C.

Beauvais concentre les motos



Le départ sous la pluie des motards pour la balade touristique dans le Chablisien.

Ce week-end, pour renouer avec les grandes concentrations hivernales de motards, dont la dernière remontait à 1997, l'association des Motards et amis de la moto de l'Yonne (MAMY) avait choisi la ferme cistercienne de Beauvais.

Quelque 130 motards ont ainsi été accueillis durant les deux journées sur le site, aimablement mis à disposition par les responsables de l'association Grange de Beauvais. La plupart venaient de Moto-Clubs locaux, mais certains venaient de Suisse, de Belgique ou d'Allemagne.

« Notre objectif est de rassembler tous ces amoureux de la moto autour d'un repas convivial et de bonnes musiques, et de promou-

voir toutes les richesses touristiques du Chablisien », précisait le président, Joël Ythier qui, dimanche matin, ne cachait pas son soulagement devant l'affluence de motards.

« Pour cette reprise, après neuf ans d'interruption, nous espérons une centaine de personnes, un nombre qui est largement dépassé, ce qui nous satisfait pleinement », reconnaissait-il, avant de donner le départ d'une balade touristique dans le vignoble, qui incluait une dégustation et qui, au retour, s'est conclue par une remise de coupes au club le plus représenté, au groupe qui venait du plus loin, à la première féminine etc.

P.-F. C.

■ PONTIGNY

De jeunes musiciens pleins d'avenir

Dimanche, dans la salle de spectacle de la Maison de l'enfant, les élèves de l'école de musique et de danse de la Vallée du Serein ont offert de belles prestations individuelles à un public qui n'a pas ménagé ses applaudissements. Guitare basse, guitare électrique et batterie étaient à l'honneur, au service des musiques actuelles. Dans la salle, parents et amis, venus en nombre, étaient sans

doute aussi tendus que les interprètes mais heureux de noter les progrès accomplis par ces futurs virtuoses dont les plus jeunes étaient dans leur première année d'enseignement. Les plus anciens affichaient une belle assurance du haut de leur 7 ou 8 années de pratique. Pour clore cette audition, un ensemble de quatre musiciens a fait admirer son talent à un public enthousiaste.



Florian, 1^{re} année de guitare électrique, bien entouré pour sa première audition

Glissades et entrechats

Samedi après midi, aux abords de la salle de danse de la Maison de l'enfant, la tension était palpable parmi les jeunes danseurs et danseuses classiques qui attendaient leur passage devant le jury. Serge Chauffour, ancien professeur au conservatoire national de région à Dijon et Nick N'Guyen, professeur à la Maison de la danse d'Auxerre, officiaient en présence de Lenka Puskarova, chargée de mission danse à l'ADDIM 89. Cette deuxième évaluation

concernait 18 élèves de fin de 1^{er} cycle et 13 élèves de fin de 2^e cycle des écoles de musique et de danse de Ville-neuve-sur-Yonne, d'Avallon et de la Vallée du Serein et de la Maison de la danse d'Auxerre.

Au programme, un certain nombre de pas devaient être inclus dans les variations de deux minutes environ, chorégraphiées par chaque professeur. « L'objectif premier est de donner un cadre bien structuré et harmonisé à l'en-

seignement de la danse dans l'Yonne. Il est aussi, pour les élèves de 2^e cycle qui souhaitent continuer, d'avoir un certificat reconnu et attestant du niveau atteint. » C'est ainsi qu'au hasard des prestations des danseuses et danseurs, le jury a pu noter des glissades, des pas de basque ou de bourrée, des entrechats... Ils ont aussi pu constater les dispositions très prometteuses de certains élèves.



Les danseuses ont offert de belles variations.

P.-F. C.

Sorcières à la Maison de l'enfant

Depuis mercredi, les couloirs et les salles de la Maison de l'enfant, à Pontigny, se parent de décors colorés. Ici, sorcières, chauves-souris et citrouilles tiennent une place importante. En effet, ouvert jusqu'au vendredi 3 novembre, le centre de loisirs de la Vallée du Serein a choisi Halloween et l'automne pour thèmes des activités de ce séjour de Toussaint.

Dans une ambiance de franche bonne humeur, de 20 à 25 enfants de 3 à 12 ans, fréquentent régulièrement les ateliers de création manuelle et artistique, participent aux activités sportives ou aux grands jeux collectifs, qui leur sont proposés au centre, par le directeur Roger Tonnerre et son équipe d'animation.

La fin de ce séjour promet d'être



La maison hantée sera habitée par les sorcières et les chauves-souris.

particulièrement festive. Le jeudi 2 novembre sera consacré à une

sortie à Auxerre, avec dans la matinée une visite de l'exposition sur les volcans au muséum d'histoire naturelle et un après-midi cinéma. Cette journée se prolongera par une veillée d'animation et de visionnage de films au terme de laquelle les enfants dormiront au centre.

Le lendemain, dernier jour de ces vacances, place au spectacle et au goûter auxquels parents et amis sont, comme d'habitude, conviés. A noter que pour ses activités éducatives d'automne, le centre recherche des citrouilles, des draps et tissus et de la laine.

P.-F. C.



La préparation des mobiles qui orneront les salles.

○ EN SAVOIR PLUS

- Renseignements et inscriptions sur place ou par téléphone au 03.86.47.86.12.

Il n'y a pas d'âge pour la passion du jeu

Les uns jouent, les autres regardent : mais tous ont en commun le goût du jeu.



La Nuit du jeu a réuni une quarantaine de personnes.

Samedi soir, dans le cadre de la Nuit du jeu initiée par les Francas de l'Yonne en partenariat avec la communauté de communes de la Vallée du Serein, enfants, ados et parents - une quarantaine au total - se sont retrouvés à la Maison de l'enfant. Tous ont beaucoup joué, s'adonnant à plusieurs jeux différents au cours de la soirée et nombreux sont ceux qui en ont découvert des peu ou pas connus. Comme, par exem-

ple, le Cash'n gun, jeu de bluff ; le Camelot, le Boursicocotte ou le Service compris, jeux de cartes ; les Aventures du rail, jeu de plateau ; le Quarto, le Cathedral, le Corridor, jeux de stratégie ; la Villa Paletti ou le Bamboleo, jeux de construction et d'équilibre. Trois salles étaient mises à la disposition des joueurs et, au plus fort de la soirée, les tables installées dans chacune d'elles étaient bien occupées et les curieux ne manquaient pas autour des participants.

Les animateurs de la soirée, Mathilde Ronseaux, Nadine Tonnelier et Grégory Pasquier, des Francas, et Roger Tonnerre, directeur du

centre de loisirs, ont uni leurs compétences pour répondre aux nombreuses sollicitations des joueurs. Même si l'affluence n'a pas été celle espérée, les objectifs de cette 5^e édition, qui étaient « de proposer des animations autour des jeux de société, de permettre la rencontre de différentes générations et différentes cultures, d'organiser un temps ludique permettant aux personnes de prendre du plaisir et de se détendre » ont été atteints, à la grande satisfaction des responsables. Une prochaine soirée du jeu pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine.

P.-F. C.

Promouvoir le canton

Pour les responsables et les adhérents (malheureusement en nette diminution en 2006) de l'Office du tourisme du canton de Ligny-le-Châtel, dont le bureau est actuellement situé à Pontigny, dans la Maison Piérot, l'objectif primordial est de promouvoir le canton, ses richesses touristiques, gastronomiques, culturelles, ses producteurs, son hébergement, sa restauration et tout ce qui peut attirer le visiteur dans la région. C'est en tout cas ce qu'ils ont réaffirmé mardi soir, lors de l'assemblée générale qui se tenait dans les locaux de la CCVS à Maligny.

Mais la première constatation du président Christian Petas n'est pas des plus optimiste puisqu'il note une baisse très sensible du nombre de personnes renseignées au bureau. Les difficultés financières rencontrées l'année dernière du fait de la suppression des emplois aidés, associées à la canicule et à l'effet Coupe du Monde de football n'étaient sans doute pas étrangères à ce phénomène. Aujourd'hui, avec le recrutement de deux jeunes en contrats aidés et le maintien des subventions des différents partenaires, les finances ont retrouvé un certain équilibre. Et la sérénité, propice à la réalisation des projets, semble revenue.

Année transitoire

L'année 2007 pourrait être une année transitoire avant l'aménagement du bureau dans un lieu plus favorable : il s'agit de l'ancienne prélatrice, située dans l'allée de l'abbaye, acquise par la commune auprès du conseil régional. En attendant, les actions engagées visent à augmenter le nombre d'adhérents, notamment du côté des professionnels intéressés par le tourisme, et à retrouver et à faire progresser, si possible, le nombre de visiteurs accueillis au bureau. Pour cela, la formation des hôtesses d'accueil (en cours), l'enrichissement



Première assemblée générale pour Christian Petas.

de la documentation proposée par l'édition de nouveaux dépliants (ou réédition d'anciens), la collecte et la mise à disposition du public de tous documents concernant le canton, la création d'un site internet simple et efficace et l'organisation d'animations aptes à faire connaître la structure sont envisagés. Avant de clore cette réunion, deux administrateurs sortants ont été réélus. Quant au troisième, Jean Paollela, il sera contacté pour connaître sa position. Le président a rappelé que trois postes restent à pourvoir au sein du conseil d'administration.

Les animations

Du 15 avril au 30 septembre : expositions d'artistes régionaux dans la salle de l'ancienne bibliothèque ;

Les lundis 4 juin, 10 septembre, 3 décembre : visite de la Tuilerie ;

Les randonnées : dimanche 22 avril, en forêt ; dimanche 10 juin, en campagne ; dimanche 7 octobre, dans les vignes.

Samedi 19 mai : participation au rallye touristique du vignoble.

Dimanche 22 juillet : journée terroir et artisanat à Pontigny.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre : journées du patrimoine.

Les 15 juillet, 19 et 20 août et 9 septembre : participation aux découvertes nocturnes de l'abbatiale.